

COMPTES PUBLICS 2013-2014

Section I

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS et INDICATEURS FINANCIERS



**Territoires
du Nord-Ouest**

**COMPTES PUBLICS
DU
GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

SECTION I

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

M. J. Michael Miltenberger

Ministre des Finances

Cette page a été laissée vierge intentionnellement



M. GEORGE L. TUCCARO
COMMISSAIRE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

J'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en conformité avec les articles 27 à 31 de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada), L.R.C. 1985, ch. N-27, et les articles 72 à 74 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.TNO 1988, ch. F-4, de l'exercice terminé le 21 mars 2014.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M.J. Michael Miltenberger".

M.J. Michael Miltenberger

Le 17 octobre 2014

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

**Comptes publics du
gouvernement des Territoires du Nord-Ouest**

Table des matières	Page
SECTION I	
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE	7
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	9
État consolidé de la situation financière	11
État consolidé de la variation de la dette nette	12
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	13
État consolidé des flux de trésorerie	14
Notes afférentes aux états financiers consolidés	15
Tableau A – Tableau consolidé des immobilisations corporelles	47
Tableau B – Tableau consolidé des informations par secteur	48

Cette page a été laissée vierge intentionnellement



RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

La préparation des états financiers consolidés du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, tout comme l'information financière qui s'y rapporte contenue dans les Comptes publics, est la responsabilité du gouvernement par l'intermédiaire du Bureau du contrôleur général.

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux normes comptables pour le secteur public (NCSP) du Canada. Là où les NCSP permettent différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées. Quand cela était nécessaire, elle a utilisé les meilleures estimations et son jugement pour produire les états financiers consolidés.

Le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, par l'intermédiaire du Bureau du contrôleur général, en tenant des systèmes de gestion financière et de contrôle interne. Ces systèmes sont constamment améliorés et modifiés afin de présenter en temps voulu une information exacte, de protéger et de contrôler les actifs du gouvernement et de veiller à ce que toutes les opérations soient conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le vérificateur général du Canada effectue chaque année un audit des états financiers consolidés en vue d'exprimer une opinion à savoir si les états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie du gouvernement pour l'exercice, conformément aux NCSP. Au cours de son audit, le vérificateur général examine également les opérations dont il a connaissance dans le but de s'assurer qu'elles ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux pouvoirs conférés par la loi au gouvernement et aux organismes compris dans les états financiers consolidés.

Le contrôleur général,

Bill Merklinger, CPA, CMA

Le 17 octobre 2014

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

Insert Audit Report

Insert Audit Report

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (<i>note 4</i>)	62 924	70 461
Placements de portefeuille (<i>note 5</i>)	89 174	72 515
Sommes à recevoir du gouvernement du Canada (<i>note 14</i>)	28 154	21 996
Créances (<i>note 7</i>)	68 304	62 183
Stocks destinés à la revente (<i>note 8</i>)	32 548	31 958
Prêts (<i>note 9</i>)	61 141	60 264
Participation dans la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest (<i>note 10</i>)	115 790	110 557
	458 035	429 934
Passifs		
Emprunts à court terme (<i>note 11</i>)	144 909	104 962
Créditeurs et charges à payer (<i>note 12</i>)	267 282	224 165
Revenus reportés (<i>note 13</i>)	29 910	43 323
Somme à payer au gouvernement du Canada (<i>note 14</i>)	100 832	116 917
Obligations découlant des contrats de location-acquisition (<i>note 15</i>)	3 181	4 331
Dette à long terme (<i>note 16</i>)	194 984	195 030
Passif au titre des régimes de retraite (<i>note 17</i>)	25 652	25 528
Passif au titre des autres avantages sociaux futurs (<i>note 18</i>)	55 165	53 744
	821 915	768 000
Dette nette	(363 880)	(338 066)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (<i>tableau A</i>)	2 138 614	2 027 351
Stocks détenus pour utilisation (<i>note 8</i>)	5 463	5 350
Charges payées d'avance	5 341	6 337
	2 149 418	2 039 038
Excédent accumulé	1 785 538	1 700 972

Engagements et éventualités (*notes 20 et 21*)

Approuvé par :

Le ministre des Finances,

J. Michael Miltenberger

Le contrôleur général,

Bill Merklinger CPA, CMA

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	2014	2014	2013
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
Dette nette au début de l'exercice	(338 066)	(338 066)	(457 872)
<hr/>			
Éléments ayant un effet sur la dette nette :			
Excédent de l'exercice	99 147	84 566	174 987
Acquisition d'immobilisations corporelles	(115 021)	(205 892)	(149 745)
Cession d'immobilisations corporelles	-	2 478	8 016
Amortissement des immobilisations corporelles	94 352	92 151	89 116
Augmentation des stocks détenus pour utilisation	(200)	(113)	(2 310)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	-	996	(258)
Diminution (augmentation) de la dette nette	78 278	(25 814)	119 806
Dette nette à la fin de l'exercice	(259 788)	(363 880)	(338 066)

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	2014 Budget \$	2014 Réel \$	2013 Réel \$
Revenus			
Subvention du gouvernement du Canada	1 121 244	1 121 244	1 070 023
Paiements de transfert (<i>note 22</i>)	123 390	154 370	170 570
	1 244 634	1 275 614	1 240 593
Impôts et taxes et revenus généraux			
Impôts des sociétés et des particuliers (<i>note 22</i>)	186 141	170 707	213 782
Autres impôts et taxes (<i>note 22</i>)	117 994	117 277	116 825
Revenus généraux	48 701	56 072	48 320
Revenus provenant des placements de portefeuille	4 470	3 471	2 735
Ventes	86 590	93 147	96 354
Recouvrements	39 425	52 621	46 138
	483 321	493 295	524 154
Recouvrements de charges d'exercices antérieurs	3 000	7 156	27 688
	1 730 955	1 776 065	1 792 435
Charges (<i>note 23</i>)			
Environnement et développement économique	124 580	138 427	137 631
Infrastructures	386 652	392 205	384 231
Éducation	335 220	335 317	324 057
Santé, services sociaux et logement	475 122	524 076	485 806
Justice	116 759	118 868	114 736
Administration générale	181 531	168 739	158 846
Assemblée législative et bureaux créés par une loi	18 525	19 100	18 631
	1 638 389	1 696 732	1 623 938
Excédent de fonctionnement de l'exercice	92 566	79 333	168 497
Bénéfice net provenant de la participation dans la Société d'hydro des TNO (<i>note 10</i>)	6 581	5 233	6 490
Projets pour le compte de tiers			
Charges	(60 025)	(60 439)	(62 892)
Recouvrements	60 025	60 439	62 892
	99 147	84 566	174 987
Excédent accumulé au début de l'exercice	1 700 972	1 700 972	1 525 985
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	1 800 119	1 785 538	1 700 972

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	2014	2013
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice*	84 566	174 987
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Variation des provisions pour moins-value	(225)	3 708
Amortissement	92 151	89 116
Bénéfice net provenant de la participation dans la Société d'hydro des TNO	(5 233)	(6 490)
	171 259	261 321
Variation des actifs et passifs hors trésorerie :		
Somme à payer au gouvernement du Canada	(22 243)	(8 146)
Diminution (augmentation) des créances	(7 318)	12 572
Augmentation des stocks destinés à la revente	(590)	(468)
Augmentation (diminution) des créditeurs	43 117	(33 546)
Diminution des revenus reportés	(13 413)	(33 439)
Augmentation des retraites	124	1 401
Augmentation des avantages sociaux futurs	1 421	2 264
Augmentation des stocks détenus pour utilisation	(113)	(2 310)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	996	(258)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	173 240	199 391
Activités d'investissement		
Cession de placements de portefeuille	57 306	71 781
Acquisition de placements de portefeuille	(73 965)	(89 444)
Encaissements de prêts	9 806	9 504
Décaissements de prêts	(9 261)	(10 593)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(16 114)	(18 752)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(205 892)	(149 745)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	2 478	8 016
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(203 414)	(141 729)
Activités de financement		
Produits nets (remboursements) au titre des emprunts à court terme	39 947	(29 979)
Remboursement au titre d'obligations découlant des contrats de location-acquisition	(1 150)	(3 151)
Remboursement au titre du financement à long terme	(46)	(3 094)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	38 751	(36 224)
Augmentation (diminution) de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie	(7 537)	2 686
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	70 461	67 775
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice**	62 924	70 461

* Total des intérêts payés pendant l'exercice : 7 676 \$ (8 184 \$ en 2013)

** La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie et des placements à court terme.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS

a) Pouvoirs et périmètre comptable

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (le GTNO) mène ses activités en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada). Le GTNO a une assemblée législative élue qui autorise la totalité des décaissements, des avances, des prêts et des placements, à moins que la loi ne le stipule autrement.

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément à la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada) et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* des Territoires du Nord-Ouest. Ils présentent une information sommaire et constituent un moyen pour le GTNO de rendre compte de sa gestion des ressources, des obligations et des activités financières dont il est responsable. La liste ci-dessous donne les organismes qui sont compris dans le périmètre comptable du GTNO, la façon dont ils sont pris en compte dans les états financiers consolidés et la loi habilitante de chacun.

Organismes publics entièrement consolidés :

Loi sur l'éducation

Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta
Commission scolaire francophone Territoires du Nord-Ouest Conseil
scolaire de division du Deh Cho
Administration scolaire de district de Dettah Conseil
scolaire de division du Sahtu
Conseil scolaire de division du Slave Sud
Administration scolaire confessionnelle publique de district de Yellowknife
Administration scolaire de district n° 1 de Yellowknife

Loi sur le Collège Aurora

Collège Aurora

Loi sur l'assurance-hospitalisation et l'administration des services de santé et des services sociaux

Administration des services de santé et des services sociaux de la région de Beaufort-Delta Administration des services de santé et des services sociaux du Deh Cho
Administration des services de santé et des services sociaux de Fort Smith
Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River
Administration des services de santé et des services sociaux du Sahtu
Administration de santé territoriale Stanton
Administration des services de santé et des services sociaux de Yellowknife

Loi sur l'Agence de services communautaires tlicho

Agence de services communautaires tlicho

Loi sur la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest

Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur les droits de la personne

Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur les sociétés

Fonds de développement des perspectives économiques des Territoires du Nord-Ouest Conseil
des sports et des loisirs des Territoires du Nord-Ouest
Arctic Energy Alliance

Loi relative au Conseil sur la condition de la femme

Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur le Fonds du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest

Fonds du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest

Entreprise publique consolidée d'après la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation :

Loi sur la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest

Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS (suite)

Tous les organismes compris dans le périmètre comptable du GTNO ont un exercice qui se termine le 31 mars, à l'exception du Collège Aurora et des conseils scolaires de division et administrations scolaires de district, dont l'exercice se termine le 30 juin. Les opérations de ces organismes à caractère éducatif qui ont été effectuées jusqu'au 31 mars 2014 et qui ont une incidence marquée sur la consolidation ont été comptabilisées. Les fonds renouvelables sont intégrés directement aux comptes du gouvernement, tandis que les actifs en fiducie administrés par le gouvernement pour le compte de tiers (*note 19*) sont exclus du périmètre comptable du gouvernement. Les fonds renouvelables sont des unités d'exploitation du gouvernement qui effectuent des activités commerciales et qui sont dotées de crédits non définis et permanents pour les dépenses.

b) Budget

Les chiffres du budget consolidé correspondent aux crédits approuvés par l'Assemblée législative, auxquels s'ajoutent les budgets approuvés pour les entités consolidées, modifiés pour éliminer les revenus et les charges réciproques prévus au budget. Ces chiffres constituent le plan financier consolidé initial du GTNO pour l'exercice et ne reflètent pas les crédits supplémentaires.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

a) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada oblige le GTNO à faire des estimations et à poser des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. En raison de leur nature, ces estimations sont soumises à l'incertitude relative à la mesure. La modification de ces estimations et hypothèses au cours d'exercices ultérieurs pourrait avoir des répercussions importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de préparer les états financiers, le GTNO croit que les estimations et les hypothèses sont raisonnables.

Les principales estimations de la direction concernent les avantages sociaux futurs, le passif environnemental, les éventualités, les revenus à recevoir, les provisions se rapportant aux créances douteuses, les provisions pour moins-value pour les prêts et les charges d'amortissement. D'autres estimations, notamment les paiements au titre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, de même que les revenus provenant des impôts des sociétés et des particuliers, sont fondées sur des estimations du ministère fédéral des Finances et peuvent être modifiées au cours d'exercices ultérieurs.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes des comptes bancaires après déduction des chèques en circulation et les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles et dont l'échéance ne dépasse pas 90 jours à compter de la date d'acquisition.

c) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont des placements à long terme dans des organisations qui ne font pas partie du périmètre comptable du GTNO et sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Ils prennent normalement la forme d'actions et d'obligations de l'entité émettrice. Quand un placement de portefeuille subit une moins-value qui n'est pas due à un déclin temporaire, le placement est déprécié de manière à constater la perte, et cette dernière est présentée comme une composante du revenu de placement. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les dividendes sont constatés au moment où ils sont déclarés, et les gains et les pertes en capital sont constatés au moment de leur réalisation.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

d) Stocks

Les stocks destinés à la revente comprennent essentiellement les carburants et les combustibles en vrac, les boissons alcoolisées et les pièces d'artisanat. Les carburants et combustibles sont évalués au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette. Les boissons alcoolisées sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les autres éléments de stocks, notamment les matériaux de construction et les fournitures, y compris pour les hôpitaux, sont évalués au moindre du coût, déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, et du coût de remplacement net.

e) Prêts

Les prêts sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette. Les provisions pour moins-value, déterminées au cas par cas, sont établies en fonction des événements passés, des conditions actuelles et de toute conjoncture connue au moment de préparer les états financiers. Afin de rendre compte des circonstances actuelles, les provisions pour moins-value sont ajustées annuellement au moyen de dépréciations et de recouvrements, suivant le cas. Les radiations sont comptabilisées lorsque les actifs sont considérés comme irréalisables ou irrécouvrables. Les recouvrements sont enregistrés lorsque les prêts déjà radiés sont recouvrés subséquemment. Le produit d'intérêts est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice, mais uniquement si le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement assuré.

f) Participation dans la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest

La Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest (la Société) et ses sociétés filiales sont comptabilisées dans les présents états financiers selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Le GTNO ne déclare que sa participation dans la Société et le bénéfice net consolidé de cette dernière. Les sommes à recevoir de la Société ou à payer à la Société sont mentionnées dans les notes afférentes aux présents états financiers.

g) Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les autres actifs non financiers sont comptabilisés comme actifs par le GTNO, car ils peuvent être utilisés pour fournir des services publics au cours d'exercices ultérieurs. En règle générale, ces actifs ne procurent pas de ressources permettant au GTNO de s'acquitter de ses obligations financières, à moins qu'ils ne soient vendus.

h) Immobilisations corporelles et baux

Les immobilisations corporelles sont constituées des bâtiments, des routes, du matériel et des autres éléments dont la durée de vie va au-delà de l'exercice, dont le coût d'origine dépasse 50 \$, et que l'on prévoit utiliser en permanence pour la prestation des programmes et des services. Les éléments d'actif de ce genre dont le coût est inférieur à 50 \$ sont passés en charges au moment de leur acquisition. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût (y compris les charges d'intérêts admissibles) ou, si le coût réel n'est pas disponible, au coût de remplacement estimatif actualisé rétroactivement pour obtenir la valeur à la date de l'achat. Les immobilisations, à partir du moment où elles entrent en service, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Terrain	Aucun amortissement
Routes et ponts	75 ans ou moins
Pistes d'atterrissement et aires de trafic	40 ans ou moins
Bâtiments	40 ans ou moins
Traversiers	25 ans ou moins
Aqueducs et égouts	15 à 25 ans

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Ordinateurs centraux et logiciels	5 à 10 ans
Équipement mobile et lourd	7 à 15 ans
Grand équipement	5 à 15 ans
Équipement médical	5 à 15 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée de vie utile ou de la durée du bail plus l'option de renouvellement

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h) Immobilisations corporelles et baux (suite)

La durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles est réexaminée périodiquement et modifiée au besoin. La portion non encore amortie d'une immobilisation corporelle peut être répartie sur une période plus longue que la durée de vie utile estimative établie initialement, quand il est possible de démontrer clairement la pertinence d'un tel changement.

Les dépréciations et les radiations des immobilisations corporelles sont comptabilisées lorsque des événements ou des changements de situation ou d'utilisation importants surviennent et indiquent que l'actif ne contribue plus à la prestation de programmes ou de services au niveau prévu auparavant. On comptabilise une dépréciation lorsque la réduction de la valeur de l'actif peut être mesurée objectivement. On comptabilise une radiation lorsque l'actif est détruit, volé, perdu ou obsolète pour le gouvernement.

Les immobilisations corporelles en construction ou en développement sont comptabilisées comme travaux en cours et ne sont pas amorties jusqu'à ce qu'elles soient mises en service. Pour rendre compte des contrats de location-acquisition, un passif et un actif correspondant sont comptabilisés sur la base de la valeur actualisée des paiements exigibles. La valeur actualisée est déterminée au moyen du moindre du taux implicite ou du taux d'emprunt du GTNO au moment où l'obligation naît. Les contrats de location-exploitation sont passés en charges. Les immobilisations incorporelles, les œuvres d'art, les trésors historiques et les terres domaniales ne sont pas comptabilisés.

i) Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Tous les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qu'administre le gouvernement du Canada. Les cotisations du GTNO sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus, et elles représentent l'obligation totale du GTNO au titre du Régime. Le GTNO n'est pas tenu par la loi de verser des cotisations pour combler les insuffisances actuarielles du Régime.

Les prestations de retraite des députés de l'Assemblée législative et des juges sont comptabilisées selon une méthode actuarielle. Cette méthode permet de déterminer la valeur actualisée des droits futurs et se fonde sur diverses estimations. Quand les données réelles diffèrent des estimations ou que les hypothèses actuarielles changent, les ajustements nécessaires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle estimative des années de service des cotisants. La comptabilisation des gains et pertes actuariels commence lors de l'exercice suivant la date de prise d'effet des évaluations actuarielles connexes. En outre, la comptabilisation immédiate de gains et pertes actuariels nets non comptabilisés peut être nécessaire lors de la modification, de la réduction ou de la liquidation d'un régime.

En vertu de leurs conditions d'emploi, les employés du GTNO peuvent avoir droit à des indemnités qui ne sont pas des prestations de retraite, dans les cas de démission, de départ à la retraite ou de déménagement. Ces indemnités sont fondées sur les années de service des employés et sont payées au moment de la démission, du départ à la retraite ou du décès de l'employé. Le coût prévu de ces indemnités est comptabilisé à mesure que les services sont rendus par les employés. Dans les cas de mises à pied, des indemnités de cessation d'emploi sont également comptabilisées. Le coût des indemnités repose sur les meilleures estimations de la direction, fondées sur les taux de rémunération prévus et les crédits de congés des employés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

j) Engagements et éventualités

La nature des activités du GTNO l'oblige à conclure des marchés qui sont importants par rapport à sa situation financière ou qui auront une incidence marquée sur les montants des charges à venir. Les obligations contractuelles ont trait à des contrats de location-exploitation et à des baux commerciaux et résidentiels ainsi qu'à des projets d'immobilisations. Les obligations contractuelles représentent les obligations qu'un gouvernement a envers d'autres parties et qui s'ajouteront aux passifs lorsque les modalités de ces contrats ou les dispositions de ces ententes seront respectées.

Le passif éventuel du GTNO est constitué d'obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Si la survenance de l'événement futur est probable et que ce dernier peut être quantifié, un passif estimatif est comptabilisé. Si la survenance de l'événement futur déterminant est probable, mais que le montant du passif ne peut être estimé d'une façon raisonnable, l'éventualité est une information à fournir. Si la survenance de l'événement futur déterminant ne peut être déterminée, l'éventualité est une information à fournir.

k) Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les opérations effectuées en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes de change sont présentés à l'état des résultats de l'exercice, en fonction des activités qui s'y rattachent.

l) Projets pour le compte de tiers

Le GTNO réalise des projets pour le compte du gouvernement du Canada, du gouvernement du Nunavut et de tiers. Quand cela est possible, le GTNO reçoit des avances à justifier, et tout solde non dépensé à la fin de l'exercice est comptabilisé comme passif. Des sommes à recouvrer sont comptabilisées quand les charges, dûment permises en vertu du marché pour le projet, excèdent les avances.

m) Subvention du gouvernement du Canada

La subvention du gouvernement du Canada est calculée comme la base de dépenses brutes. Celle-ci est compensée par les revenus admissibles qui correspondent à une moyenne mobile, composée sur trois ans (avec un décalage de deux ans), d'impôts des particuliers et des sociétés, de taxes sur les carburants et les combustibles, de taxe sur le tabac, de cotisations sociales, de revenus provenant du commerce des boissons alcoolisées au taux de taxation national moyen, et d'un bloc de revenus d'autres sources de revenus autonomes. Les taux d'accroissement de la population et la croissance des dépenses des gouvernements provinciaux et des administrations municipales sont des variables utilisées pour déterminer la base de dépenses brutes. Le montant de la subvention est calculé une fois par exercice et n'est pas révisé. Tous les paiements sont versés au GTNO avant la fin de l'exercice.

n) Paiements de transfert

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme revenus dans l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu aux paiements de transfert se produisent, pourvu que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés, que les conditions donnant lieu à un passif soient réunies et qu'une estimation raisonnable des montants puisse être faite. Les transferts reçus avant que ces critères soient entièrement respectés sont comptabilisés comme des revenus reportés. Les transferts reçus relativement à des immobilisations corporelles sont enregistrés lorsque celles-ci sont mises en service.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

o) Impôts et taxes et revenus généraux

Les revenus provenant des impôts sur les bénéfices des sociétés et des impôts sur le revenu des particuliers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, déduction faite des allègements fiscaux. L'impôt sur le revenu est calculé après application des déductions et des crédits autorisés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Si une charge procure un avantage financier autre qu'un allègement fiscal, elle sera considérée comme un transfert effectué par l'entremise du régime fiscal. Si une charge procure un avantage fiscal à un contribuable et qu'elle concerne le revenu, elle sera considérée comme un allègement fiscal et sera déduite des revenus fiscaux. Conformément à un accord de perception fiscale, le gouvernement du Canada perçoit les impôts pour le compte du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, prélevés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le gouvernement du Canada verse chaque mois les impôts sur le revenu des particuliers durant l'exercice. Les versements mensuels concernant les impôts sur les bénéfices des sociétés se font pendant six mois à compter du mois de février. Ces versements se basent sur des estimations faites par le ministère fédéral des Finances pour l'année d'imposition, révisées périodiquement jusqu'à ce que les avis de cotisation pour cette même année soient définitivement établis. Les estimations des impôts, déterminées par le gouvernement du Canada, se fondent sur une combinaison des données des avis de cotisation et d'une estimation reposant sur l'hypothèse que les reports d'impôt des années antérieures seront maintenus et qu'ils pourront être modifiés dans le futur. Les écarts entre les estimations actuelles et les montants réels futurs peuvent être importants. Tout écart de la sorte est constaté quand les avis de cotisation sont définitivement établis.

Les taxes sur le carburant et les combustibles, la taxe sur le tabac, les cotisations sociales et l'impôt foncier sont prélevés en vertu de la *Loi de la taxe sur les produits pétroliers*, de la *Loi de la taxe sur le tabac*, de la *Loi de l'impôt sur le salaire* et de la *Loi sur l'évaluation et l'impôt foncier* respectivement. Les revenus fiscaux provenant du commerce des carburants et combustibles et de celui du tabac sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, d'après les déclarations reçues des perceuteurs. Les cotisations sociales sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, d'après les revenus des cotisations sociales de l'exercice précédent. Les impôts fonciers et les taxes scolaires sont établis en fonction des années civiles et sont constatés dans l'exercice au cours duquel il y a eu facturation. Les ajustements découlant de nouvelles cotisations sont comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont déterminés. Tous les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

p) Charges

Les subventions et contributions sont comptabilisées si elles sont autorisées et que les critères d'admissibilité sont respectés. Toutes les autres charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

q) Passif environnemental

Le passif environnemental est constitué des coûts estimatifs de la gestion et de la restauration des sites contaminés. Pour les sites contaminés, un passif et une charge sont comptabilisés selon les meilleures estimations de la direction au moment où la contamination se produit ou au moment où le GTNO est mis au courant de la contamination et est tenu, ou sera vraisemblablement tenu, d'engager de tels coûts. Si la probabilité que le GTNO soit tenu d'engager des coûts ne peut être déterminée, ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

r) Recouvrements de charges d'exercices antérieurs

Les recouvrements de charges d'exercices antérieurs et la contre-passation de charges à payer d'exercices antérieurs qui dépassent les charges réelles sont présentés distinctement des autres revenus dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé. Conformément à *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces recouvrements ne peuvent servir à augmenter le montant affecté par voie de crédit aux charges de l'exercice

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

s) Information par secteurs

Le GTNO rend compte des secteurs conformément aux principes relatifs à ses activités avec des entités semblables. L'information par secteurs est présentée dans le tableau B. Les secteurs sont déterminés selon la nature des activités d'une entité et de l'obligation de reddition des comptes qu'un groupe d'entités semblables a envers le GTNO.

On considère les ministères du GTNO comme un secteur afin d'illustrer la responsabilisation directe pour ce qui est de la communication de l'information financière et l'établissement du budget entre les ministères, leurs ministres respectifs et l'Assemblée législative. Il n'y a pas de répartitions significatives de produits ou de charges entre les secteurs.

Les entités considérées comment étant des entreprises publiques à des fins de communication de l'information financière sont définies comme un autre secteur puisque la nature de leurs activités est considérablement différente de celle du GTNO et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du GTNO.

Les autres organismes publics au sein de l'entité comptable du GTNO font partie d'un autre secteur. Ces organismes sont généralement associés à un ministère en particulier et ont un rapport hiérarchique officiel envers celui-ci. Par exemple, les administrations des services de santé et des services sociaux ont une obligation de rendre des comptes au ministre de la Santé et des Services sociaux de même qu'aux membres de leurs conseils d'administration respectifs. Les organismes de ce secteur exercent leurs activités sans but lucratif et aident le GTNO à assurer la prestation des programmes et des services et à mener à bien ses priorités.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

3. MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié le chapitre SP 3260, Passif au titre des sites contaminés, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2014. Les sites dits contaminés le sont en raison de l'introduction dans l'atmosphère, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant dans une proportion qui dépasse la norme environnementale. Le GTNO est tenu de comptabiliser un passif lié à l'assainissement de tels sites contaminés, selon certains critères de comptabilisation. Le GTNO comptabilise actuellement une estimation pour évaluation et assainissement ultérieurs en fonction du stade de l'enquête. Le GTNO analyse présentement les répercussions de cette norme sur ses états financiers.

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié le chapitre SP 3450, Instruments financiers, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2016. Les éléments compris dans le champ d'application de la norme sont associés à l'une des deux des catégories d'évaluation suivantes : évaluation à la juste valeur, ou évaluation au coût ou au coût après amortissement. L'évaluation à la juste valeur s'appliquera aux produits dérivés et aux placements de portefeuille dans des instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif. En outre, lorsque des groupes d'actifs financiers ou de passifs financiers seront gérés selon leur juste valeur, ils pourront être comptabilisés à la juste valeur. Les autres actifs financiers et passifs financiers seront généralement évalués au coût ou au coût après amortissement. Les profits et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur seront présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation, jusqu'à ce que l'élément concerné soit décomptabilisé.

En parallèle, le GTNO sera tenu d'adopter au cours du même exercice les chapitres suivants : SP 2601, Conversion des devises, SP 1201, Présentation des états financiers, et SP 3041, Placements de portefeuille. Les organismes gouvernementaux appliquant les NCSP ont été tenus d'adopter ces normes durant l'exercice précédent, ce qui n'a pas entraîné de répercussions importantes sur leurs états financiers. Le GTNO étudie actuellement les répercussions futures possibles de ces normes sur ses états financiers.

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2014	2013
	\$	\$
Trésorerie	56 723	56 369
Placements à court terme	6 201	14 092
	62 924	70 461

La trésorerie comprend les placements dans un portefeuille diversifié de titres à court terme de première qualité, productifs de revenus. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, le portefeuille a eu un rendement de 1,08 % (1,12 % en 2013). Les catégories admissibles de titres, les catégories d'entités émettrices, les limites et les conditions sont approuvées conformément aux lignes directrices du GTNO en matière de placement. Tous les instruments, selon la catégorie de placement, sont cotés R-2 élevé ou plus par le DBRS, auparavant appelé le Dominion Bond Rating Service. La diversification des placements s'effectue en limitant chacun des placements à un maximum de 10 % à 50 % de l'ensemble du portefeuille, selon le type de placement. Il n'y a aucune concentration importante dans un seul placement. Au 31 mars 2014, la durée moyenne des placements était de 30 jours (65 jours en 2013).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

5. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2014	2013
	\$	\$
Titres négociables (valeur de marché de 92 183 \$; 75 576 \$ en 2013)	89 108	72 437
Investissements divers	66	78
	89 174	72 515

6. ACTIFS INSCRITS À DES COMPTES SPÉCIAUX

Les actifs inscrits à des comptes spéciaux sont compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et dans les placements de portefeuille.

Actifs inscrits à des comptes spéciaux

En vertu de la *Loi sur l'aide financière aux étudiants*, les actifs du Fonds des prêts aux étudiants doivent servir à fournir de l'aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire qui respectent certains critères d'admissibilité définis dans le règlement d'application.

En vertu de la *Loi sur la réduction et la récupération des déchets*, les actifs du Fonds environnemental doivent être utilisés à l'une ou l'autre des fins suivantes :

- a) financer la mise sur pied, l'exploitation et l'évaluation de programmes portant sur la réduction ou la récupération des déchets;
- b) financer des programmes de sensibilisation du public au sujet de la réduction ou de la récupération des déchets;
- c) financer des activités de recherche et de développement en matière de réduction ou de récupération des déchets;
- d) financer l'élimination appropriée des matériaux désignés ou interdits qui constituent des déchets;
- e) couvrir les dépenses reliées au travail du comité consultatif;
- f) couvrir les autres dépenses relatives aux programmes, aux initiatives ou aux activités ayant trait à la réduction ou la récupération des déchets.

Les placements de portefeuille, bien qu'ils fassent partie du Trésor, sont destinés à satisfaire aux obligations découlant du Régime d'allocations de retraite supplémentaire et du Régime de pension supplémentaire des juges de l'Assemblée législative (*note 17*). Le *Règlement sur les allocations supplémentaires de retraite* limite les placements à ceux qui sont permis aux termes de la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Le reste consiste en des placements détenus par les organismes publics énumérés à la note 1 a).

En vertu de l'article 27 de la *Loi sur la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest* et de ses règlements, la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest est tenue d'établir un fonds de prêts et d'investissements pour toutes ses activités de prêt et d'investissement. Le paragraphe 4(2) du *Règlement sur le maintien de programmes, de projets et de services* (le *Règlement*) précise qu'un Fonds de prêts et de cautionnements sera utilisé pour consigner les opérations de prêt. Le paragraphe 19(2) exige qu'un Fonds de capital-risque soit utilisé pour consigner les opérations d'investissement à risque. De plus, le paragraphe 18(2) stipule que la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest doit maintenir un Fonds d'investissement et un Fonds de subvention.

En plus de ces fonds, la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest est tenue, conformément aux paragraphes 18(6) et 19(5) du *Règlement*, de constituer un Fonds de réserve (investissements) et un Fonds de réserve (capital-risque), respectivement. La Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest continuera à déposer dans ces fonds de réserve un montant correspondant à 10 % de chaque investissement de capitaux ou investissement à risque effectué. Elle aura la possibilité d'utiliser ces fonds de réserve pour effectuer d'autres investissements ou pour financer ses filiales et effectuer des investissements à risque au moyen de prélèvements approuvés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

6. ACTIFS INSCRITS À DES COMPTES SPÉCIAUX (suite)

	2014 \$	2013 \$
Actifs inscrits à des comptes spéciaux		
Fonds des prêts aux étudiants :		
Limite autorisée des prêts	40 000	40 000
Moins : solde des prêts (<i>note 9</i>)	(39 502)	(37 712)
 Fonds réservés à de nouveaux prêts	498	2 288
 Fonds environnemental :		
Actif net du programme de contenants de boisson	1 971	1 743
 Placements de portefeuille du Régime d'allocations supplémentaires de retraite des députés de l'Assemblée législative et du Régime de pension supplémentaire des juges :		
Titres négociables (valeur de marché de 28 676 \$; 26 088 \$ en 2013)	25 227	23 435
Marché monétaire (coût approximatif à la valeur de marché)	604	879
Trésorerie et autres actifs (coût approximatif à la valeur de marché)	301	393
 26 132	24 707	
 Société d'investissement et de développement des TNO :		
Fonds de capital-risque	4 065	4 045
Fonds de subvention	462	518
Fonds d'investissement	873	873
Fonds de réserve (capital-risque)	485	485
Fonds de réserve (investissements)	147	147
Fonds de prêts et de cautionnements	1 192	484
 7 224	6 552	
 35 825	35 290	

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

7. CRÉANCES

	Créances	Provision pour créances douteuses	Net 2014	Net 2013
Créanciers ordinaires	69 507	(23 737)	45 770	36 652
Gouvernement du Nunavut	8 870	(188)	8 682	6 102
Frais hospitaliers dus par des tiers	7 898	(2 929)	4 969	10 344
Ventes provenant de fonds renouvelables	8 407	(187)	8 220	8 666
Intérêts courus	25	-	25	26
	94 707	(27 041)	67 666	61 790
Dettes envers des apparentés :				
Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest	135	-	135	184
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	529	(26)	503	209
	95 371	(27 067)	68 304	62 183

8. STOCKS

	2014	2013
	\$	\$
Stocks destinés à la revente : Carburants et combustibles en vrac	29 318	28 518
Boissons alcoolisées	2 720	2 940
Art et artisanat	510	500
	32 548	31 958
Stocks détenus pour utilisation : Matériaux de construction et	2 441	2 664
Fournitures pour hôpitaux	2 879	2 532
Stocks de l'État	143	154
	5 463	5 350
	38 011	37 308

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

9. PRÊTS

	2014 \$	2013 \$
Prêts de la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest consentis à des entreprises, remboursables sur une période maximale de 25 ans, garantis par des immeubles, de la machinerie lourde et des contrats de sûreté générale; portant intérêt à des taux fixes variant entre 5,09 % et 5,73 % (entre 5,11 % et 6,50 % en 2013) avant déduction d'une provision pour moins-value de 6 399 \$ (6 429 \$ en 2013).	42 615	43 940
Billet à recevoir d'Arslanian Cutting Works Inc., garanti par de l'équipement, des bâtiments et des garanties personnelles. Payable à vue, y compris les intérêts courus au taux annuel de 5,06 %, avant déduction d'une provision pour moins-value de 4 135 \$ (4 135 \$ en 2013). Le débiteur a engagé une procédure judiciaire aux fins de mise sous séquestre.*	5 060	5 635
Prêts non garantis du Fonds des prêts aux étudiants, exigibles en versements jusqu'en 2028, et portant intérêt à des taux fixes variant entre 1,25 % et 6,88 % (1,25 % et 11,75 % en 2013), avant déduction d'une provision pour moins-value et des remises de prêt de 19 091 \$ (18 070 \$ en 2013).	39 502	37 712
Prêts hypothécaires et autres prêts de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest consentis à des particuliers, remboursables sur une période maximale de 25 ans, dont certains sont non garantis et certains sont garantis par des droits de gage enregistrés sur des immeubles, et portant intérêt à des taux fixes variant entre 3 % et 12 % (entre 3 % et 12 % en 2013), avant déduction d'une provision pour moins-value de 11 499 \$ (13 912 \$ en 2013)	15 086	15 509
Autres	2	14
Provisions pour moins-value	102 265 (41 124)	102 810 (42 546)
	61 141	60 264

Les intérêts réalisés sur les prêts au cours de l'exercice ont totalisé 2 700 \$ (2 697 \$ en 2013).

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest accorde des subventions conditionnelles à des propriétaires admissibles, lesquelles prennent la forme de prêts-subventions, à condition que la propriété soit la résidence principale et que le revenu annuel du propriétaire demeure inférieur au plafond déterminant le besoin impérieux jusqu'à l'expiration de l'entente. À défaut de remplir ces conditions, le propriétaire doit rembourser ces subventions à la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest. Les dépenses au titre des subventions conditionnelles pour l'exercice s'élèvent à 5 231 \$ (7 096 \$ en 2013).

*Après la fin de l'exercice, le billet à recevoir d'Arslanian Cutting Works Inc. a été réglé pour un montant de 1 836 \$.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

10. PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ D'HYDRO DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Le tableau qui suit résume l'information financière consolidée au 31 mars 2014 de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest (« la Société »).

	2014	2013
	\$	\$
Participation dans la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest		
Capitaux propres	115 790	110 557

Les capitaux propres sont constitués des éléments suivants :

Actif :

Trésorerie	1 315	2 015
Créances	13 347	14 904
Stocks	6 051	5 511
Charges payées d'avance	1 052	590
Autres actifs à long terme	29 741	25 170
Immobilisations corporelles	344 983	326 513
 Total de l'actif	396 489	374 703

Passif :

Dette à court terme	17 888	5 979
Créditeurs et charges à payer	18 113	15 071
Dette à long terme	186 181	188 378
Autres passifs à long terme	55 508	53 361
Avantages sociaux futurs	3 009	1 357
 Total du passif	280 699	264 146
	115 790	110 557

État des résultats et de l'excédent – bénéfices non répartis

Exercice terminé le 31 mars

Revenus	103 969	101 392
Charges	(98 736)	(94 902)
 Bénéfice net	5 233	6 490
 Excédent - bénéfices non répartis au début de l'exercice	67 428	60 938
 Excédent - bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	72 661	67 428

Les données ci-dessus comprennent des revenus provenant d'entités incluses dans le périmètre comptable du GTNO de 34 819 \$ (40 126 \$ en 2013) et des charges à l'égard de celles-ci de 25 659 \$ (27 288 \$ en 2013).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

10. PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ D'HYDRO DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST (suite)

Engagements et éventualités

En mars 2013, la Société a conclu une entente avec Fortis BC pour acheter du gaz naturel liquéfié (GNL) au cours de change au comptant jusqu'au 31 décembre 2014. Le 30 octobre 2013, la Société a signé un contrat avec l'entreprise Ventures West Transport LP (VW) pour transporter le GNL d'où que ce soit dans l'Ouest canadien jusqu'à l'installation d'entreposage de la Société à Inuvik. En vertu de cette entente, la Société est en mesure d'exiger que VW livre à des dates données les volumes et les quantités nécessaires de GNL. L'entente est valable pour cinq ans, jusqu'au 31 octobre 2018. En vertu de cette entente, le coût du combustible pour la Société comprend des coûts variables relatifs au transport du GNL, ainsi qu'une composante de coûts fixes.

Le 20 février 2014, la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs a déposé des accusations contre la Société et deux de ses employés en vertu de la *Loi des Territoires du Nord-Ouest*, à la suite d'une enquête concernant un événement ayant eu lieu en 2013 lors de travaux de débroussaillage autour d'une ligne de transport d'électricité près de Fort Smith. La Société a comparu une fois devant le tribunal et attend désormais que l'étape de la communication préalable se termine. Il est trop tôt pour déterminer si la Société devra assumer des frais relativement à ces accusations.

Le 31 mars 2014, le plan d'immobilisations approuvé de la Société, y compris l'estimation du coût pour l'achèvement des projets d'immobilisations en cours, s'élève à 26 160 \$ (28 384 \$ en 2013).

La Société a conclu une entente de services de gestion des carburants et combustibles avec la Division des produits pétroliers du GTNO (la Division). Cette entente porte sur le transfert, de la Société à la Division, des stocks de carburants et combustibles, et de l'entretien des parcs de réservoirs de carburant et de combustible de 20 collectivités, conformément aux exigences opérationnelles de la Société. Dans le cadre de cette entente, le prix des carburants et combustibles varie en fonction des prix du marché, du coût du transport, du taux gouvernemental de la taxe sur les carburants et combustibles et de la quantité de carburant et de combustible achetée par la Division pendant un exercice donné.

11. EMPRUNTS À COURT TERME

En fonction des besoins opérationnels, le GTNO peut contracter des emprunts à court terme auprès de sa banque. Des emprunts à court terme totalisant 144 909 \$ (104 962 \$ en 2013) ont porté intérêt à un taux moyen de 1,13 % à la fin de l'exercice (1,11 % en 2013). En 2014, la charge d'intérêts s'élevait à 737 \$ (723 \$ en 2013).

12. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2014	2013
Comptes fournisseurs	163 889	131 327
Autres passifs	8 630	8 864
Passif lié au personnel et retenues sur salaires	64 952	55 164
Passif environnemental (<i>note 21 a)</i>)	27 327	26 345
Intérêts courus	651	686
	265 449	222 386
<i>Dettes envers des garanties :</i>		
Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest	1 831	1 075
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	2	704
	267 282	224 165

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

13. REVENUS REPORTÉS

	2014	2013
	\$	\$
Gouvernement du Canada		
Ministère des Finances	5 802	6 658
Plan Chantiers Canada	18 870	35 196
Fonds de mise en œuvre de l'Accord inuvialuit	100	-
Autres	5 138	1 469
	29 910	43 323

Les revenus reportés sont principalement des fonds venant du gouvernement du Canada que le GTNO doit utiliser pour construire de nouveaux aéroports et des ponts ou pour la réfection de routes. Le GTNO devrait terminer ces projets d'ici le 31 mars 2015.

14. SOMME À PAYER AU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2014	2013
	\$	\$
Créances		
Projets pour le compte du gouvernement du Canada	(9 311)	(9 436)
Créances diverses	(18 843)	(12 560)
	(28 154)	(21 996)
Créditeurs		
Impôts sur le revenu excédentaires reçus d'avance	58 833	80 776
Avances pour des projets pour le compte du gouvernement du Canada	5 383	8 141
Créditeurs divers	36 616	28 000
	100 832	116 917
	72 678	94 921

Les montants à payer au gouvernement du Canada ne portent pas intérêt. Les impôts excédentaires sur le revenu reçus d'avance sont remboursables au cours des exercices à venir, comme suit :

	\$
2015	47 755
2016	9 806
2017	1 044
2018	228
	58 833

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

15. OBLIGATIONS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2014	2013
	\$	\$
Bâtiments	3 031	4 111
Équipement	150	220
	3 181	4 331

La charge d'intérêts ayant trait aux obligations découlant des contrats de location-acquisition pour l'exercice a été de 301 \$ (540 \$ en 2013) à un taux d'intérêt moyen implicite de 8,03 % (9,08 % en 2013). Les obligations découlant des contrats de location-acquisition (qui arriveront à échéance entre 2014 et 2023) sont fondées sur les obligations contractuelles minimales pour les contrats en vigueur au 31 mars 2014.

	\$
2015	1 157
2016	793
2017	532
2018	479
2019	454
2020 et au-delà	350
Total des paiements minimaux exigibles au titre de la location	3 765
Moins : intérêts implicites	584
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location	3 181

16. DETTE À LONG TERME

	2014	2013
	\$	\$
Emprunts auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursables en versements annuels jusqu'en 2033, et portant intérêt au taux fixe de 6,97 % (6,97 % en 2013), non garantis.	8 110	8 609
Emprunts hypothécaires auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement à trois prêts de tiers consentis en vertu de l'Entente sur le logement social, venant à échéance en 2026 et en 2027 et portant intérêt à des taux allant de 2,78 % à 3,68 % (de 2,78 % à 3,68 % en 2013), non garantis.	3 369	3 588
Emprunt hypothécaire auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursable en versements mensuels de 7 \$ (7 \$ en 2013), venant à échéance en juin 2024, et portant intérêt au taux de 3,30 % (3,30 % en 2013).	802	867
Obligations des écoles catholiques de Yellowknife, remboursables en versements mensuels de 68 \$, y compris l'intérêt au taux fixe de 5,73 %, le dernier versement venant à échéance en 2018, non garanties.	3 439	4 039
Obligations à rendement réel, avec ajustement tenant compte de l'inflation accumulée, venant à échéance le 1 ^{er} juin 2046, remboursable par anticipation au gré de l'émetteur, portant intérêt au taux de 3,17 %, remboursables en versements semestriels, non garanties.	179 264	177 927
	194 984	195 030

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

16. DETTE À LONG TERME (suite)

Les montants de capital devant être versés pour chacun des cinq prochains exercices sont les suivants :

	Capital \$
2015	4 300
2016	4 552
2017	4 824
2018	5 033
2019	4 473
2020 et au-delà	171 802
	194 984

Des intérêts, inclus dans les frais de fonctionnement et d'entretien et qui s'élèvent à 10 572 \$ (1 719 \$ en 2013), ont été payés sur la dette à long terme. Les intérêts engagés pour les obligations à taux de rendement réel liées au pont de Deh Cho ont été capitalisés jusqu'à la mise en service du pont, en 2013.

Autorisation relative à la dette

Conformément au paragraphe 20(2) de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*, le GTNO a le pouvoir d'emprunter jusqu'à concurrence de la limite autorisée par le gouvernement du Canada. La limite d'emprunt du GTNO a été augmentée à 800 millions de dollars en vertu du décret C.P. 2012- 279, daté du 8 mars 2012.

	2014 \$	2013 \$
Emprunts à court terme	144 909	104 962
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest – dette à long terme :		
Emprunt hypothécaire auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	802	867
Obligations à rendement réel remboursables	179 264	177 927
Obligations découlant des contrats de location-acquisition	24 223	23 929
Société d'habitation des TNO – emprunts hypothécaires et autres emprunts	11 479	12 197
Garanties (<i>note 21(b)</i>)	26 421	28 891
Société d'hydro des TNO – dette à long terme (après déduction du fonds d'amortissement)	177 247	180 404
Société d'hydro des TNO – dette aux fins d'exploitation	20 309	8 277
Administration scolaire confessionnelle publique de district de Yellowknife	3 439	4 039
	588 093	541 493
Limite d'emprunt autorisée	800 000	800 000
Capacité d'emprunt disponible	211 907	258 507

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

17. RÉGIMES DE RETRAITE

a) Description des régimes

Le GTNO gère les régimes de retraite énoncés ci-dessous pour le compte des députés de l'Assemblée législative et des juges de la Cour territoriale. Le GTNO est responsable de toutes les prestations. Les prestations versées en vertu des cinq régimes sont fondées sur les années de service et les gains admissibles.

Bénéficiaires du régime	Nom du régime	État de capitalisation
Députés	Régime d'allocations de retraite de l'Assemblée législative (régime régulier des députés)	Capitalisé
Députés	Régime d'allocations de retraite supplémentaire de l'Assemblée législative (régime supplémentaire des députés)	Non capitalisé
Juges	Régime de pension agréé (régime régulier des juges)	Capitalisé
Juges	Régime de pension supplémentaire des juges (régime supplémentaire des juges)	Non capitalisé
Employés	Régime de retraite pour les employés de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River	Capitalisé

Les régimes réguliers des députés de l'Assemblée législative et des juges sont des régimes contributifs à prestations déterminées et sont précapitalisés. Les fonds de ces régimes sont administrés par des sociétés de fiducie indépendantes. Les régimes supplémentaires des députés de l'Assemblée législative et des juges sont des régimes non contributifs à prestations déterminées et ne sont pas capitalisés. Cependant, le GTNO possède des actifs inscrits à des comptes spéciaux afin de satisfaire aux obligations découlant des régimes supplémentaires (*note 6*). L'âge moyen des quatre participants actifs des régimes des juges est de 56 ans. La formule de calcul des prestations pour les régimes des juges se base sur un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des six meilleures années consécutives, taux qui diminue à partir de 65 ans à 0,7 % de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP), tel que défini dans le Régime de pensions du Canada, et qui est calculé pour une durée de trois ans au moment du départ à la retraite. Les actifs des régimes des juges se composent d'un portefeuille diversifié d'actions et d'obligations canadiennes et étrangères. L'âge moyen des 19 participants actifs des régimes des députés est de 49 ans. La formule de calcul des prestations pour les régimes des députés se base sur un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des quatre meilleures années consécutives. Les actifs des régimes des députés se composent d'un portefeuille d'actions canadiennes et étrangères, d'obligations canadiennes et de titres canadiens à revenu fixe.

L'Administration des services de santé et des services sociaux (ASSSS) de Hay River offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Le départ à la retraite a lieu lorsque la somme de l'âge et des années de service du participant est égale à 87. Le participant doit cependant avoir au moins 56 ans et au plus 61 ans. L'âge moyen des 154 participants au régime est de 46 ans. La formule de calcul des prestations se base sur un taux de 1,5 % de la moyenne des gains des cinq dernières années jusqu'à concurrence de la moyenne du MGAP des cinq dernières années, auquel s'ajoutent 2 % de la moyenne des gains des cinq dernières années excédant le MGAP, multipliés par le nombre d'années de service. Les actifs du régime se composent principalement d'actions, d'obligations et de titres garantis par une hypothèque canadiens et américains.

Tous les régimes fournissent des prestations en cas de décès au conjoint et aux personnes à charge. Les participants peuvent continuer à cotiser au régime après leur retraite s'ils le souhaitent. Tous les régimes sont indexés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

17. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Les autres employés du GTNO participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique du Canada (RPRFP). Le RPRFP verse des prestations calculées selon le nombre d'années de service ouvrant droit à pension, jusqu'à concurrence de 35 ans. Les prestations sont calculées au moyen d'une formule énoncée dans la loi, et non en fonction de la situation financière du régime. La formule de calcul des prestations se base sur un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives.

Le RPRFP a été modifié en 2013 afin de repousser l'âge normal de la retraite et les autres seuils liés à l'âge de 60 à 65 ans pour les nouveaux bénéficiaires du régime à compter du 1^{er} janvier 2013. L'âge de la retraite ne change pas pour les participants existants. En outre, les taux de cotisation pour service courant de tous les participants de la fonction publique augmenteront progressivement pour l'employeur : le ratio du partage des coûts de l'employé passera à 50/50 d'ici 2017.

Les autres prestations comprennent les rentes de survivant, les prestations minimales en cas de décès, les rentes de retraite anticipée non réduites et les rentes d'invalidité.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

17. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

b) Passif au titre des régimes de retraite

	2014 Réguliers capitalisés \$	2014 Supplémentaires non capitalisés \$	2014 Total \$
Obligation au titre des prestations constituées	55 809	31 379	87 188
Actifs des caisses de retraite – valeur liée au marché	(57 854)	-	(57 854)
Pertes actuarielles non amorties	(1 357)	(2 325)	(3 682)
Passif (actif) au titre des régimes de retraite	(3 402)	29 054	25 652
	2013 Réguliers capitalisés \$	2013 Supplémentaires non capitalisés \$	2013 Total \$
Obligation au titre des prestations constituées	52 368	27 080	79 448
Actifs des caisses de retraite – valeur liée au marché	(53 339)	-	(53 339)
Gains (pertes) actuariels non amortis	(1 348)	767	(581)
Passif (actif) au titre des régimes de retraite	(2 319)	27 847	25 528

Un excédent aux fins de la comptabilité du régime de retraite de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River, d'un montant de 1 002 \$ (déficit de 896 \$ en 2013), est compris dans l'actif des régimes, qui s'élève à 3 402 \$ (2 319 \$ en 2013). Le surintendant des institutions financières exige que tous les régimes qui présentent un ratio de solvabilité inférieur à 100 % déposent une évaluation actuarielle tous les ans. Il n'y avait pas de déficit de solvabilité pour ce régime en 2014 (1 865 \$ en 2013). L'insuffisance de fonds doit être éliminée dans les cinq ans conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Les valeurs des actifs et des passifs du régime, selon une approche de solvabilité, sont calculées comme si le régime était liquidé à la date d'évaluation du 1^{er} janvier 2014.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

17. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

c) Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite

	2014 Réguliers Capitalisé \$ (2 319)	2014 Supplémentaires non capitalisés \$ 27 847	2014 Total \$ 25 528
Solde d'ouverture			

Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments ayant un effet sur la trésorerie :

Cotisations des participants aux régimes	(1 084)	-	(1 084)
Cotisations du gouvernement	(3 838)	-	(3 838)
Prestations versées aux participants aux régimes	(3 534)	(1 229)	(4 763)
Retrait de l'actif des régimes	3 534	-	3 534

Variation nette du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments ayant un effet sur la trésorerie	(4 922)	(1 229)	(6 151)
--	----------------	----------------	----------------

Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie :

Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 294	1 098	4 392
Amortissement des gains ou des pertes actuariels	570	(29)	541
Intérêt sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées	2 653	1 367	4 020
Rendement prévu d'après la valeur moyenne de l'actif du régime	(2 678)	-	(2 678)

Variation nette du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie	3 839	2 436	6 275
---	--------------	--------------	--------------

Solde de fermeture	(3 402)	29 054	25 652
---------------------------	----------------	---------------	---------------

	2013 Réguliers capitalisé \$ (2 878)	2013 Supplémentaires non capitalisés \$ 27 005	2013 Total \$ 24 127
Solde d'ouverture			

Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments ayant un effet sur la trésorerie :

Cotisations des participants aux régimes	(923)	-	(923)
Cotisations du gouvernement	(3 234)	-	(3 234)
Prestations versées aux participants aux régimes	(3 086)	(1 190)	(4 276)
Retrait de l'actif des régimes	3 086	-	3 086

Variation nette du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments ayant un effet sur la trésorerie	(4 157)	(1 190)	(5 347)
--	----------------	----------------	----------------

Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie :

Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 448	969	4 417
Amortissement des gains ou des pertes actuariels	2 559	(253)	2 306
Coût de la modification du régime à l'exercice précédent	(1 477)	-	(1 477)
Intérêt sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées	2 625	1 316	3 941
Rendement prévu d'après la valeur moyenne de l'actif du régime	(2 439)	-	(2 439)

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

Variation nette du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie	4 716	2 032	6 748
Solde de fermeture	(2 319)	27 847	25 528

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

17. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

d) Charge de retraite

La charge de retraite comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement des gains ou des pertes actuariels nets et l'intérêt sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées, après déduction du rendement prévu d'après la valeur moyenne de l'actif des régimes et des cotisations des participants aux régimes. La charge totale s'élève à 5 191 \$ (5 825 \$ en 2013). Le coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées a été déterminé en appliquant le taux d'actualisation établi au début de l'exercice à la valeur moyenne de l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice. Le rendement prévu de l'actif des régimes a été déterminé en appliquant le taux de rendement supposé de l'actif des régimes à la valeur moyenne liée au marché de l'actif pour l'exercice. Le rendement réel de l'actif des régimes a excédé de 2 151 \$ (947 \$ en 2013) le rendement prévu.

En plus des éléments mentionnés ci-dessus, le GTNO a cotisé 53 866 \$ (52 972 \$ en 2013) au Régime de retraite de la fonction publique, et les employés ont cotisé 30 541 \$ (28 841 \$ en 2013) à ce même régime.

e) Changements concernant les régimes de retraite au cours de l'exercice

Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River

Il n'y a pas eu de modification ou de révision des dispositions des régimes de retraite en 2014.

En 2013, l'administration a décidé de réviser les dispositions du régime de retraite comme suit :

- a) Augmenter les cotisations obligatoires des employés : à compter du 1^{er} avril 2013, les cotisations obligatoires des participants augmenteront. Elles seront fixées à 6,85 % du salaire jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) et à 9,2 % du salaire au-delà du MGAP. En outre, à compter du 1^{er} avril 2014, les taux des cotisations obligatoires des participants augmenteront à 7,5 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et à 9,8 % du salaire au-delà du MGAP. De plus, à compter du 1^{er} avril 2015, les taux des cotisations obligatoires des participants augmenteront à 8,15 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et à 10,4 % du salaire au-delà du MGAP.
- b) Cesser de proposer la transférabilité à partir d'un certain âge : le régime sera modifié à compter du 1^{er} janvier 2018 et n'offrira plus la transférabilité aux participants admissibles à des prestations de retraite immédiates.
- c) Augmenter la période d'admissibilité : à compter du 1^{er} avril 2013, la période d'attente avant d'être admissible au régime passera de six mois à deux ans. Cette modification ne touche pas les participants actuels ni les employés embauchés avant le 1^{er} avril 2013.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

f) Méthodes d'évaluation et hypothèses ayant servi à évaluer le passif au titre des régimes de retraite

Date d'évaluation

Les dernières évaluations actuarielles ont été établies en date du 1^{er} avril 2012 pour les régimes des députés de l'Assemblée législative et en date du 1^{er} avril 2013 pour les régimes des juges. Comme aucune évaluation actuarielle n'était établie à la date de fin d'exercice, la valeur des régimes des députés de l'Assemblée législative a été extrapolée jusqu'au 31 janvier 2014 et celle des régimes des juges a été extrapolée jusqu'au 31 mars 2014. La date d'entrée en vigueur de la prochaine évaluation actuarielle pour les régimes des députés de l'Assemblée législative et des juges est le 1^{er} avril 2016. L'évaluation actuarielle du régime de retraite des employés de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2014 et les résultats ont été extrapolés jusqu'au 31 mars 2014. La date de la prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite de

l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River est le 1^{er} avril 2016.

Méthode d'évaluation du passif

Les évaluations actuarielles ont été réalisées au moyen de la méthode de répartition des prestations projetées. Ces évaluations reposent sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles qui portent notamment sur la mortalité, les années de service, les retraits, les gains et les taux d'intérêt. Les hypothèses reflètent les meilleures estimations du GTNO à l'égard des taux prévus à long terme et des prévisions à court terme.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

17. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

f) Méthodes d'évaluation et hypothèses ayant servi à évaluer le passif au titre des régimes de retraite (suite)

Méthode d'évaluation de l'actif

La méthode d'évaluation de l'actif utilisée pour les régimes des députés de l'Assemblée législative fait appel à une valeur liée au marché. Cette méthode produit une valeur de marché lissée qui étale l'écart entre le revenu de placement réel et le revenu de placement prévu sur une période de quatre ans et qui, par la suite, est rajustée pour tenir compte des sommes à verser au régime de retraite et des sommes à soustraire de celui-ci. La juste valeur de marché pour le régime régulier des députés de l'Assemblée législative est de 22 490 \$ (20 617 \$ en 2013). La méthode d'évaluation de l'actif utilisée pour les régimes des juges se fonde sur la valeur de marché. La valeur de marché pour le régime régulier des juges est de 5 082 \$ (4 543 \$ en 2013). La méthode d'évaluation de l'actif utilisée pour le régime de retraite des employés de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River se fonde sur la valeur liée au marché. La juste valeur marchande de l'actif de ce régime de retraite correspond à 31 901 \$ (28 227 \$ en 2013).

Gains et pertes actuariels

Des gains et des pertes actuariels se produisent quand les données réelles s'écartent des estimations ou lorsque les hypothèses actuarielles changent. Des ajustements sont alors requis, dont les montants sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre moyen estimatif restant d'années de service des cotisants. Cette durée a été établie à 5 ans pour les régimes des députés (6 ans en 2013), à 4 ans pour les régimes des juges (4,9 ans en 2013) et à 7,7 ans pour le régime de retraite de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River (7,7 ans en 2013).

<i>Hypothèses actuarielles</i>	Régime de retraite de l'ASSSS de Hay River	Régime des députés	Régime des juges
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	5,7 %	4,8 %	4,8 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,5 %	2,3 %	2,3 %
Taux d'inflation annuel	2,0 %	2,3 %	2,3 %
Taux d'actualisation	5,7 %	4,8 %	4,8 %

Hypothèses relatives au départ à la retraite

- Pour les députés de l'Assemblée législative, au plus tôt à 60 ans, après 30 années de service ou au moment où l'âge plus les années de service égalent 80.
- Pour les juges, au plus tôt à l'âge de 60 ans ou au moment où l'âge plus les années de service égalent 80.
- Pour les employés de l'ASSS de Hay River, il est possible de prendre une retraite anticipée à l'âge de 50 ans. L'âge normal de départ à la retraite est de 65 ans.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

18. AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

En plus des prestations de retraite, le GTNO verse des indemnités de cessation d'emploi et de déménagement à ses employés. Le coût de ces avantages sociaux augmente soit à mesure que les employés fournissent leurs services, soit jusqu'à ce qu'un événement qui rend l'employé admissible aux avantages sociaux prévus par les termes du régime survienne. Comme il s'agit d'un régime d'avantages sociaux qui n'est pas précapitalisé, aucun actif n'est greffé au régime, ce qui a pour effet de créer un déficit pour le régime qui équivaut à l'obligation au titre des indemnités constituées.

	2014 \$	2013 \$
Démissions et départs à la retraite	37 239	36 279
Déménagements	17 926	17 465
	55 165	53 744

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

19. ACTIFS EN FIDUCIE ADMINISTRÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Le GTNO administre pour le compte de tiers des actifs en fiducie qui ne figurent pas dans ses propres éléments d'actif et de passif. Ces actifs prennent la forme de trésorerie, de dépôts à terme, de placements, d'immeubles et de biens divers.

	2014	2013
	\$	\$
Établissements correctionnels et autres	407	389
Ressources naturelles – capital	235	244
Curateur public	6 280	6 414
Cour territoriale et Cour suprême	795	1 138
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	5 132	6 944
Fonds de bourse d'études – Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta	256	253
Fonds – Conseil scolaire de division du Slave Sud	80	79
Activités scolaires – Conseil scolaire de division du Sahtu	277	430
Fonds pour les patients – Administration de santé territoriale Stanton	12	10
Fonds pour les patients – ASSSS du Dehcho	5	-
Fonds pour les patients – ASSSS de Hay River	53	-
Fonds pour les patients – ASSSS de Fort Smith	31	18
Fonds pour les patients – ASSSS de la région de Beaufort-Delta	164	211
	13 727	16 130

20. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le GTNO a conclu des ententes ou s'est engagé par contrat à l'égard des paiements suivants à une date postérieure au 31 mars 2014 :

	Date d'expiration	2015	2016- 2023	Total
		\$	\$	\$
Engagements opérationnels	2020	77 553	81 291	158 844
Entente pour des services de police avec la GRC	2032	44 430	755 310	799 740
Baux commerciaux et résidentiels	2023	25 310	52 623	77 933
Location de matériel	2019	1 830	1 994	3 824
Projets d'immobilisations corporelles en cours à la fin de l'exercice	2018	161 810	112 264	274 074
		310 933	1 003 482	1 314 415

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

21. ÉVENTUALITÉS

a) Passif environnemental

Le GTNO reconnaît sa responsabilité à l'égard de coûts liés à l'assainissement de sites contaminés. Au 31 mars 2014, il a ainsi ciblé 129 sites (126 en 2013) qui pourraient à terme nécessiter des travaux d'assainissement. Lorsque les coûts d'assainissement pouvaient être estimés, un passif a été comptabilisé et inclus dans les créditeurs et les charges à payer.

Un des 129 sites, celui de la mine Giant, a été officiellement déclaré contaminé en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement* (TNO). En 2005, le GTNO a comptabilisé un passif pour sa quote-part de l'assainissement de la partie à ciel ouvert. Au 31 mars 2014, le solde du passif relatif à l'assainissement de la mine Giant pour le GTNO était de 3 052 \$ (3 162 \$ en 2013).

Il y a 31 sites d'enfouissement actifs ou hors service situés en dehors des limites de collectivités constituées. Il sera nécessaire de procéder à une analyse approfondie pour évaluer l'étendue du passif du gouvernement, le cas échéant. Sur les 97 sites restants, 15 sont des aéroports, des pistes d'atterrissement ou des terres de réserve, 18 sont des étangs d'épuration, 14 sont des réservoirs de carburant et 10 sont des routes. La majorité de ces sites ont fait l'objet d'une enquête mais n'ont pas encore été soumis à une évaluation environnement complète. Les coûts d'assainissement des sites dont la contamination a été reconnue et dont le GTNO a la responsabilité d'assainir sont actuellement estimés à 24 275 \$ (23 183 \$ en 2013).

La détermination du GTNO à évaluer les travaux que peuvent requérir les autres sites peut entraîner l'ajout d'éléments de passif environnemental. Ces éléments seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils seront connus s'ils peuvent être estimés de façon raisonnable.

b) Garanties

Le GTNO a garanti des prêts résidentiels auprès de banques pour un montant total de 3 945 \$ (4 609 \$ en 2013) et indemnisé la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour des prêts à des tiers totalisant 22 476 \$ (24 282 \$ en 2013). De plus, le GTNO a fourni une garantie à la Société canadienne du sang pour couvrir une partie des réclamations éventuelles des utilisateurs du système national d'approvisionnement en sang. La quote-part du GTNO se limite au pourcentage que représente la population des Territoires du Nord-Ouest par rapport à celle du Canada.

c) Prêts

La Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest (la Société) compte cinq prêts en cours consentis à trois organisations d'aide au développement des collectivités du Nord pour un montant de 1 125 \$ (1 000 \$ en 2013). Les prêts accordés par ces trois organisations peuvent être cédés à la Société lorsque ceux-ci sont douteux. Si les prêts sont cédés à la Société, celle-ci a la possibilité de radier le solde des prêts des organisations d'aide au développement des collectivités du Nord et de tenter de récupérer la perte subie. En 2014, aucun compte n'a été cédé à la Société (aucun en 2013).

La Société a quatre lettres de crédit standby irrévocables dont le montant totalise 2 485 \$ (2 450 \$ en 2013) et qui viennent à échéance en 2014. La Société devra verser le montant de ces lettres si ses bénéficiaires sont en défaut de paiement des dettes sous-jacentes. Si la Société doit rembourser des tiers en vertu de ces contrats de garantie, les bénéficiaires devront rembourser ces montants à la Société. Chaque lettre de crédit est garantie par un billet, un contrat de sûreté générale, un cautionnement ou une hypothèque accessoire. Aucun paiement n'a été effectué au cours de l'exercice (aucun en 2013).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

21. ÉVENTUALITÉS (suite)

d) Réclamations et litiges

Le GTNO fait face à des réclamations et à des litiges en cours ou à des menaces de poursuites. Dans certains de ces cas, conformément aux ententes négociées avant la division des territoires, les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut vont tous deux assurer la défense. Le coût de la défense ainsi que les dommages qui pourront au bout du compte être adjugés seront partagés entre les deux gouvernements selon la proportion de 55,66 % et 44,34 % respectivement. Le GTNO comptabilise une provision pour toute réclamation ou tout litige s'il est probable qu'un paiement devra être effectué et que le montant de la perte peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. La provision est fondée sur les prévisions obtenues grâce à l'expérience des juristes du GTNO ou à la jurisprudence s'appliquant à des circonstances semblables. À la fin de l'exercice, le GTNO a estimé le montant total réclamé, pour lequel on ne peut déterminer l'issue, à 1 225 \$ (49 \$ en 2013). Puisqu'on ne peut déterminer la probabilité qu'un événement futur confirmera qu'une charge a été engagée au 31 mars, aucune provision pour de telles réclamations n'a été faite dans les présents états financiers.

22. PAIEMENTS DE TRANSFERT ET REVENUS FISCAUX

	2014	2013
	\$	\$
Paiements de transfert :		
Transferts de capitaux	18 513	37 210
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	37 069	51 993
Frais partagés avec le fédéral	76 148	57 582
Autres	22 640	23 785
	<hr/> 154 370	<hr/> 170 570
Impôts et taxes :		
Impôt sur les bénéfices des sociétés	81 256	108 422
Impôt sur le revenu des particuliers	89 451	105 360
	<hr/> 170 707	<hr/> 213 782
Carburants et combustibles	18 514	18 607
Tabac	15 683	15 587
Cotisations sociales	41 245	41 619
Impôts fonciers et taxes scolaires	37 190	36 249
Assurance	4 645	4 763
	<hr/> 117 277	<hr/> 116 825
	442 354	501 177

Les paiements de transfert comprennent les transferts reçus du gouvernement du Canada. Les paiements de transfert associés à un partage de frais avec le gouvernement du Canada sont liés aux ententes de service qui sont financées par le GTNO et le gouvernement du Canada. Les autres paiements de transfert comprennent les contributions provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que les subventions et contributions provenant des organismes publics du gouvernement.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

22. CHARGES

Les subventions et contributions comprennent les paiements de transfert réalisés par l'entremise de programmes destinés aux particuliers, et qui constituent des transferts de fonds importants vers les collectivités dans le cadre d'ententes de financement. Les paiements aux particuliers comprennent les prestations pour enfants, le soutien du revenu et le supplément de revenu. Les prestations d'aide sont fondées sur des critères tels que l'âge, la situation familiale, le revenu et l'emploi. D'autres paiements de transfert servent à mener des recherches, à créer de nouveaux emplois par l'entremise du soutien à la formation, et à promouvoir les activités en matière d'éducation, de santé et de culture. Entrent également dans cette catégorie les charges d'autres entités consolidées et d'autres paiements divers.

	2014	2013
	\$	\$
Charges par objet :		
Subventions	95 978	93 937
Contributions	98 613	107 337
Fonctionnement et entretien	663 484	630 323
Rémunération et avantages sociaux	743 581	695 830
Variation des provisions pour moins-value	2 925	7 395
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>tableau A</i>)	92 151	89 116
	1 696 732	1 623 938

Les charges des divers ministères du GTNO, de ses sociétés territoriales ainsi que de divers autres organismes publics sont regroupées dans l'état des résultats comme suit :

Environnement et développement économique	Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles Ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement Société d'investissement et de développement des TNO Fonds de développement des perspectives économiques des TNO Fonds du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest Arctic Energy Alliance
Infrastructures	Ministère des Travaux publics et des Services Ministère des Affaires municipales et communautaires Ministère des Transports
Éducation	Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Collège Aurora Tous les conseils scolaires de division des TNO Toutes les administrations scolaires de district des TNO Agence de services communautaires tlicho (section de l'éducation) Conseil des sports et des loisirs des TNO
Santé, services sociaux et logement	Ministère de la Santé et des Services sociaux Toutes les administrations des services de santé et des services sociaux des TNO Agence de services communautaires tlicho (section de la santé) Société d'habitation des TNO

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

23. CHARGES (suite)

Justice	Ministère de la Justice
Administration générale	Ministère des Affaires autochtones et des Relations intergouvernementales Ministère de l'Exécutif Ministère des Finances Ministère des Ressources humaines
Assemblée législative et bureaux créés par une loi	Assemblée législative Commission des droits de la personne des TNO Conseil sur la condition de la femme des TNO

24. APPARENTÉS

Les opérations importantes avec des apparentés ainsi que les soldes connexes à la fin de l'exercice sont présentés séparément dans les états financiers et les notes afférentes à ceux-ci.

25. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Transfert de responsabilités fédérales

À compter du 1^{er} avril 2014, le Canada déléguera la gestion et le contrôle des terres publiques, des ressources et des droits relatifs aux eaux des Territoires du Nord-Ouest au commissaire des TNO. L'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest fournit un cadre de gestion des terres, des ressources et des droits relatifs aux eaux des Territoires du Nord-Ouest, qui est coordonné et fondé sur la coopération et auquel participent les peuples autochtones et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. À compter de la date du transfert, le Canada devra accorder des fonds supplémentaires au GTNO d'un montant de 67 300 \$ en ajustant, à partir du 1^{er} avril 2014, la subvention basée sur les dépenses brutes de l'exercice du gouvernement du Canada, déterminée en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et du *Règlement de 2007 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, ou de tout autre programme régissant les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et le GTNO.

26. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation des états financiers du présent exercice.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Tableau A

Tableau consolidé des immobilisations corporelles

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Terrains	Bâtiments ¹	Autres ²	Améliorations locatives	Équipement ^{1, 3}	Ordinateurs	2014	2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des immobilisations corporelles au début de l'exercice	11 161	1 421 811	1 317 322	37 824	199 525	104 127	3 091 770	2 645 624
Acquisitions	486	26 547	129 615	641	6 696	4 325	168 310	468 754
Cessions	-	(5 842)	-	(449)	(6 170)	(368)	(12 829)	(22 608)
Coût des immobilisations corporelles à la fin de l'exercice	11 647	1 442 516	1 446 937	38 016	200 051	108 084	3 247 251	3 091 770
Amortissement cumulé, au début de l'exercice	-	(531 322)	(442 940)	(27 314)	(105 752)	(57 211)	(1 164 539)	(1 090 015)
Charge d'amortissement	-	(41 065)	(34 059)	(1 736)	(8 546)	(6 745)	(92 151)	(89 116)
Cessions	-	3 613	-	448	5 922	368	10 351	14 592
Amortissement cumulé, à la fin de l'exercice	-	(568 774)	(476 999)	(28 602)	(108 376)	(63 588)	(1 246 339)	(1 164 539)
Valeur comptable nette	11 647	873 742	969 938	9 414	91 675	44 496	2 000 912	1 927 231
Travaux en cours							137 702	100 120
							2 138 614	2 027 351

¹ Sont compris dans les bâtiments et l'équipement : les contrats de location-acquisition d'un montant de 11 504 \$ (12 764 \$ en 2013); l'amortissement cumulé qui s'élève à 7 941 \$ (8 520 \$ en 2013); la valeur comptable nette qui s'élève à 3 563 \$ (4 244 \$ en 2013).

² Comprend les routes, les ponts, les pistes d'atterrissement, les aires de trafic, les aqueducs et les égouts.

³ Comprend les traversiers, l'équipement mobile et lourd, le grand équipement et l'équipement médical.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Tableau B

Tableau consolidé des informations sectorielles

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Ministères ¹	Entreprises p ubliques ²	Autres organismes p ublics ³	Total pour tous les secteurs	Ajustements ⁴	2014	2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus							
Subvention du gouvernement du Canada	1 121 244	-	-	1 121 244	-	1 121 244	1 070 023
Paiements de transfert	131 729	-	22 641	154 370	-	154 370	170 570
	1 252 973	-	22 641	1 275 614	-	1 275 614	1 240 593
Impôts et taxes et revenus généraux							
Impôts des sociétés et des particuliers	170 707	-	-	170 707	-	170 707	213 782
Autres impôts et taxes	107 952	-	9 325	117 277	-	117 277	116 825
Revenus généraux	31 623	72	596 497	628 192	(572 120)	56 072	48 320
Revenus provenant des placements de portefeuille	2 642	-	765	3 407	64	3 471	2 735
Ventes ⁵	87 349	103 897	6 022	197 268	(104 121)	93 147	96 354
Recouvrements	34 341	-	18 280	52 621	-	52 621	46 138
	434 614	103 969	630 889	1 169 472	(676 177)	493 295	524 154
Recouvrements de charges d'exercices antérieurs	7 156	-	-	7 156	-	7 156	27 688
	1 694 743	103 969	653 530	2 452 242	(676 177)	1 776 065	1 792 435
Charges							
Subventions et contributions	722 302	-	4 876	727 178	(532 587)	194 591	201 274
Fonctionnement et entretien	478 949	55 827	226 811	761 587	(98 103)	663 484	630 323
Rémunération et avantages sociaux	326 468	23 331	413 611	763 410	(19 829)	743 581	695 830
Variation des provisions pour moins-value	2 814	-	111	2 925	-	2 925	7 395
Amortissement des immobilisations corporelles	77 021	19 578	14 998	111 597	(19 446)	92 151	89 116
	1 607 554	98 736	660 407	2 366 697	(669 965)	1 696 732	1 623 938
Excédent de fonctionnement de l'exercice (déficit)							
Bénéfice net provenant de la participation dans une entreprise publique –	87 189	5 233	(6 877)	85 545	(6 212)	79 333	168 497
Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest						5 233	5 233
Projets pour le compte de tiers							
Charges	(60 439)	-	-	(60 439)	-	(60 439)	(62 892)
Recouvrements	60 439	-	-	60 439	-	60 439	62 892
	87 189	5 233	(6 877)	85 545	(979)	84 566	174 987

¹ Les ministères indiqués sont ceux qui figurent dans la liste de la note 23 (lignes débutant par le mot « ministère »), auxquels s'ajoutent l'Assemblée législative.

² La Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest est la seule entreprise publique prise en compte aux fins de la présentation de l'information financière.

³ Les organismes publics indiqués sont ceux qui figurent dans la note 23, qui ne sont pas des ministères et qui figurent dans les catégories suivantes : Environnement et développement économique, Infrastructures, Éducation, Santé, services sociaux et logement, Justice, Administration générale, Assemblée législative et bureaux créés par une loi.

⁴ Comprend les ajustements permettant de soustraire l'inscription des entreprises publiques comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Cela permet d'éliminer les soldes entre les entités afin de respecter les normes comptables pour le secteur public au Canada dans les états financiers consolidés. Par exemple, les contributions faites aux comités et organismes par les différents ministères entrent dans la section des charges, sur la ligne des subventions et contributions et dans la colonne intitulée « Ministères ». Les sommes reçues par le comité ou l'organisme approprié (p. ex. l'Administration des services de santé et des services sociaux et le Conseil scolaire de division) se trouvent à la ligne des revenus généraux et dans la colonne appelée « Autres organismes publics ». Ces sommes sont éliminées au moment de la consolidation afin d'éviter un double comptage, et représentent une partie significative des montants de la colonne « Ajustements ».

⁵ Afin de suivre le processus relatif aux crédits, les ventes des ministères sont présentées après déduction du coût des ventes et sont converties en ventes brutes à des fins de consolidation (par l'entremise d'ajustements).

**INDICATEURS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DES
TERRITOIRES DU NORD-OUEST
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**
(non vérifiés)

M. J. MICHAEL MILTENBERGER
Ministre des Finances

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

Table des matières

	Page
INTRODUCTION	5
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT	6
LIMITES D'EMPRUNT À LONG TERME	8
DETTE PAR HABITANT	11
SITUATION FINANCIÈRE	12
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL ET RESSOURCES FINANCIÈRES NETTES (DETTE NETTE)	17
REVENUS ET CHARGES	18
REVENUS PAR SOURCE	19
CHARGES PAR OBJET	21
CHARGES PAR PROGRAMME	22
COÛTS DU SERVICE DE LA DETTE	23
CONCLUSION	24

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

INTRODUCTION

Les Comptes publics présentent la situation financière et les résultats des activités du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) pour un exercice. L'état consolidé de la situation financière rend compte de l'actif, du passif, de l'excédent ou du déficit accumulé, de même que de la situation de dette nette du GTNO. L'état consolidé de la variation de la dette nette fait état des principaux éléments qui ont eu une incidence sur la dette nette du GTNO depuis la fin du dernier exercice. La situation financière du GTNO est établie à un moment précis (c'est-à-dire à la date de la fin de l'exercice, qui est le 31 mars), alors que l'information concernant les revenus et les charges communique les résultats de tout l'exercice, comme le montre l'état consolidé des résultats. Dans de nombreux cas, la situation financière d'un gouvernement différera passablement de l'état de l'économie.

La santé financière d'un gouvernement peut être mesurée en fonction de sa viabilité, de sa flexibilité et de sa vulnérabilité, compte tenu de l'environnement économique et financier global dans lequel il exerce ses activités. Ces termes se définissent comme suit :

- **Viabilité** : la mesure dans laquelle un gouvernement peut maintenir ses programmes existants et s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers, sans accroître le fardeau que la dette fait peser sur l'économie.
- **Flexibilité** : la mesure dans laquelle un gouvernement peut accroître ses ressources financières pour répondre à ses engagements croissants, soit en augmentant ses revenus, soit en augmentant le fardeau de sa dette.
- **Vulnérabilité** : la mesure dans laquelle un gouvernement devient dépendant, et donc vulnérable, à l'égard des sources de financement hors de son contrôle ou de son influence, tant intérieures qu'internationales.

L'information fournie dans les pages qui suivent vise à aider les lecteurs des Comptes publics à évaluer la santé financière du GTNO. Précisons que l'information figurant dans les états financiers consolidés (la section 1 des Comptes publics) comprend les organismes contrôlés par le gouvernement. La liste des organismes qui font partie du périmètre comptable du GTNO est donnée à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

Le produit intérieur brut (PIB) représente la valeur totale, sans double compte, des biens et des services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays, d'une province ou d'un territoire, que les facteurs de production résident à l'intérieur ou à l'extérieur de ces limites géographiques. Le PIB est présenté en dollars chaînés. Les dollars chaînés correspondent à la mesure du PIB réel, ce qui signifie que l'effet des hausses de prix est exclu, établissant ainsi une comparaison directe de la quantité de biens et de services produits année après année; le PIB varie parce que la quantité des biens et des services varie également. Cette estimation est habituellement exprimée en prix de base, ce qui exclut l'incidence des impôts et des subventions de l'estimation. L'estimation du PIB présentée ci-dessous correspond aux prix du marché en dollars chaînés de 2007.

En ce qui a trait aux Territoires du Nord-Ouest (TNO), Statistique Canada a estimé le PIB à 3 537 millions de dollars pour 2013, ce qui représente une augmentation de 1,9 % par rapport à l'estimation de 2012, qui se chiffrait à 3 470 millions de dollars. Cette augmentation découle des investissements dans le secteur pétrolier et gazier ainsi que des dépenses en immobilisations (construction) effectués en 2013.

Produit intérieur brut aux prix courants, années civiles 2012 et 2013
 Canada, provinces et territoires
 Dollars chaînés de 2007 (en millions)

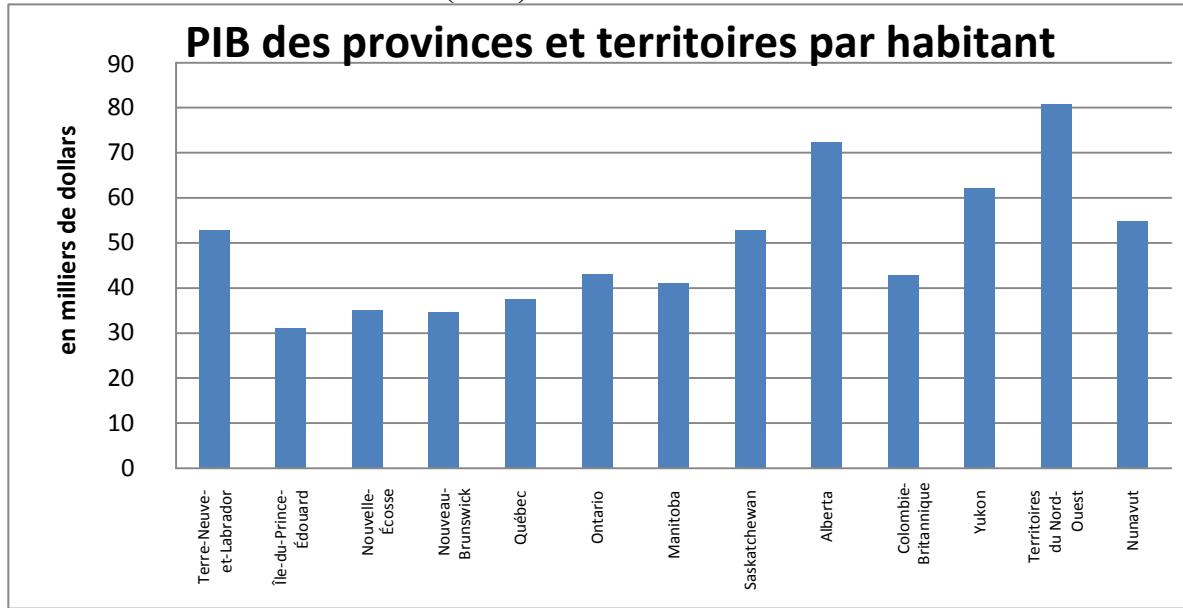
	2013	2012	Variation en pourcentage
Canada	1 589 488	1 558 077	2,0
Territoires du Nord-Ouest	3 537	3 470	1,9
Nunavut	1 942	1 758	10,5
Yukon	2 258	2 229	1,3
Colombie-Britannique	196 519	192 648	2,0
Alberta	289 774	278 795	3,9
Saskatchewan	58 452	55 791	4,8
Manitoba	52 091	50 955	2,2
Ontario	584 231	577 488	1,2
Québec	306 774	303 473	1,1
Nouveau-Brunswick	26 077	26 080	0,0
Nouvelle-Écosse	33 102	32 843	0,8
Île-du-Prince-Édouard	4 529	4 467	1,4
Terre-Neuve-et-Labrador	27 916	25 878	7,9

Source : Statistique Canada

Préparé par le Bureau de la statistique des TNO

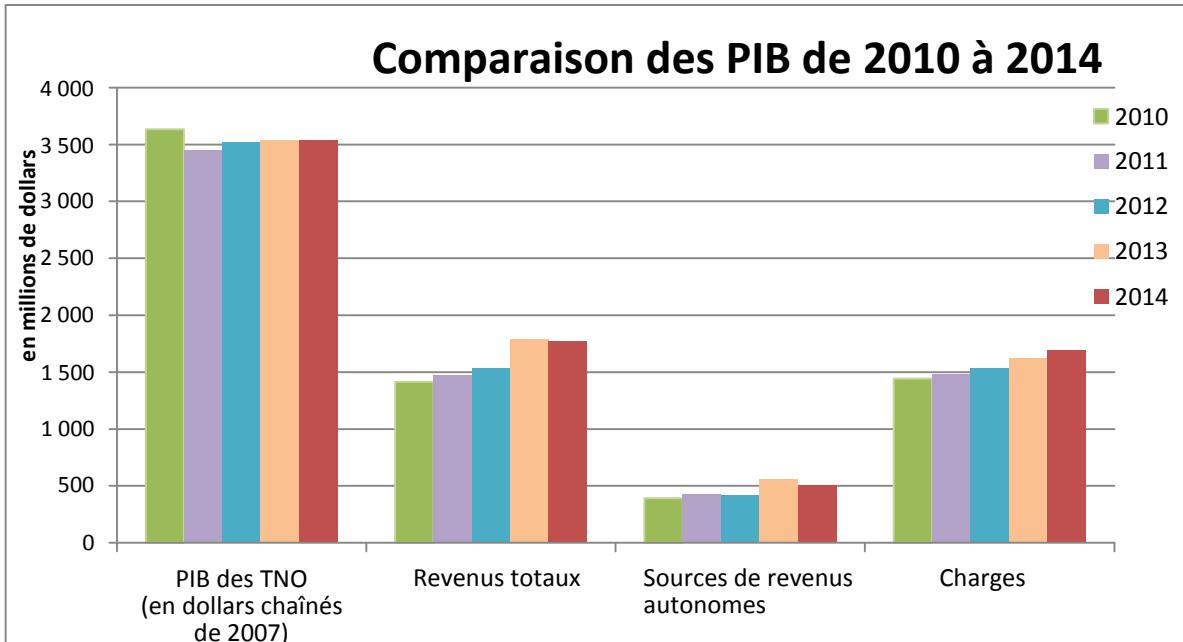
Remarque :

- Puisque les dollars chaînés ne s'additionnent pas, le total des données n'est pas comptabilisé.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (suite)


Selon les estimations des populations établies par Statistique Canada au 1^{er} juillet 2013.

Les TNO présentent actuellement le PIB par habitant le plus élevé au Canada, ce qui constitue un indicateur de taille dans l'analyse des statistiques relatives aux PIB. Cela indique que malgré le fait que la population des TNO soit relativement petite, l'économie ténoise est relativement plus vaste que celle d'autres provinces et territoires.



* Le PIB des TNO est calculé en fonction de l'année civile, alors que les autres données sont établies à la fin de l'exercice (soit le 31 mars de l'année suivante). Les données du PIB des TNO de 2013 ont été utilisées pour illustrer la situation de l'exercice 2014. Le revenu net de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest et les recouvrements font partie des sources de revenus autonomes du GTNO.

Lorsque l'on compare le PIB aux revenus et charges du GTNO, on constate qu'il est nécessaire d'effectuer une analyse détaillée pour saisir des données relationnelles.

LIMITES D'EMPRUNT À LONG TERME

La limite d'emprunt du GTNO est fixée en vertu du paragraphe 20(2) de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*. En 2010, le gouvernement du Canada a augmenté provisoirement la limite d'emprunt du GTNO, la faisant passer de 500 à 575 millions de dollars. Le 8 mars 2012, le gouvernement du Canada a augmenté cette limite à 800 millions de dollars. Une partie de cette augmentation de 225 millions de dollars visait à compenser les éléments qui étaient auparavant exclus de la définition d'emprunt aux fins de la limite (par exemple, les obligations découlant de contrats de location-acquisition doivent maintenant être incluses).

Les pressions découlant de l'état général de l'économie et du désir du GTNO de combler les déficits d'infrastructures des Territoires du Nord-Ouest font que le GTNO continue de négocier une augmentation supplémentaire de la limite d'emprunt autorisée afin de soutenir la planification à long terme des TNO.

L'emprunt consolidé, aux fins de la limite d'emprunt, comprend les dettes de toutes les organisations gouvernementales qui sont incluses dans les comptes publics consolidés. Cependant, bien qu'ils fassent partie des calculs liés à l'autorisation, les emprunts de la Société d'hydro des TNO sont remboursés au moyen des revenus générés par cette organisation, de sorte que le GTNO n'est pas tenu de financer les remboursements de capital et d'intérêt de ces emprunts.

En 2011, la dette associée au pont de Deh Cho a été prise en charge par le GTNO et a dû être comptabilisée dans le calcul de la dette.

En 2005, le GTNO a adopté une *politique de responsabilité financière* afin d'orienter les décisions futures relatives aux emprunts et d'accroître sa flexibilité quant à la planification de ses besoins futurs en matière d'infrastructures. Dans le cadre de sa stratégie budgétaire, le GTNO a obtenu la notation Aa1 de Moody's Investors Service, ce qui l'aidera à prendre des décisions s'il envisage de contracter une dette. Le plan d'immobilisations actuel comprend des projets qui seront entièrement financés par les revenus du GTNO ou en vertu de la politique de PPP du GTNO.

Le GTNO doit accroître sensiblement ses investissements en infrastructure. Pour garantir sa viabilité financière à long terme tout en ayant la capacité d'investir les fonds nécessaires pour répondre aux besoins en infrastructure hautement prioritaires, le GTNO a élaboré une *politique de responsabilité financière*. En vertu de cette politique, une démarche permanente est établie pour le financement des investissements en infrastructure du GTNO. De tels investissements annuels doivent être financés dans une proportion minimale de 50 % par la trésorerie générée par les activités. Au maximum 50 % des investissements en infrastructure annuels peuvent être financés par des fonds empruntés et les paiements annuels du service de la dette (capital et intérêts) ne doivent pas dépasser 5 % des revenus totaux. Le GTNO est ainsi tenu de planifier et de réaliser, de façon constante, des excédents de fonctionnements suffisants pour financer 50 % des dépenses en immobilisations et assumer le service de la dette sur les sommes empruntées.

La politique responsabilise le GTNO à l'égard de son niveau d'emprunt en établissant des critères de rendement en matière de gestion de la dette qui visent à garantir que la dette totale du GTNO ne dépasse pas la capacité de celui-ci à la rembourser au fur et à mesure qu'elle devient exigible.

Voici les critères de gestion de la dette :

Ratio de la dette aux revenus du gouvernement

- i) D'un exercice à l'autre, le ratio de la dette totale du gouvernement, à l'exclusion de la dette garantie, en proportion des revenus consolidés doit se situer, par rapport aux provinces, dans les quatre moins élevés.

En 2013, les TNO étaient classés en 3^e position.

Ce ratio est un indicateur de l'augmentation de la dette en proportion de l'augmentation des revenus. Des ratios décroissants indiquent, favorablement, que le rythme d'augmentation des revenus est plus rapide que le rythme d'augmentation de la dette.

Ratio de la dette par habitant

- ii) D'un exercice à l'autre, le ratio de la dette totale par habitant doit se situer, par rapport aux provinces, dans les cinq moins élevés.

Les TNO arrivaient en 5^e position en 2013.

Ce ratio est un indicateur du fardeau de la dette, par habitant. Des ratios décroissants indiquent, favorablement, que le fardeau de la dette s'allège.

Coût du service de la dette (intérêts), exprimé en pourcentage des revenus

- iii) D'un exercice à l'autre, le coût du service de la dette du GTNO, à l'exclusion des sommes versées par les organismes publics, exprimé en pourcentage des revenus, doit se situer, par rapport aux provinces et aux autres territoires, dans les quatre moins élevés.

Les TNO arrivaient en 2^e position en 2013.

Ce ratio est un indicateur de la mesure dans laquelle les revenus du GTNO sont affectés aux frais de la dette au lieu de servir à la prestation des programmes et des services ou à la réduction des impôts.

Paiements pour le service de la dette, exprimés en pourcentage des revenus

- iv) D'un exercice à l'autre, les paiements relatifs à la dette du GTNO, à l'exclusion des sommes versées pour le service de la dette des organismes publics, exprimés en pourcentage des revenus, ne doivent pas dépasser 5 % des revenus.

En 2014, les TNO étaient à 0,61 % des revenus.

Ce ratio est un indicateur de la mesure dans laquelle les revenus du GTNO sont affectés aux frais de la dette et au remboursement de celle-ci au lieu de servir à la prestation des programmes et des services ou à la réduction des impôts.

Paiements pour le service de la dette, exprimés en pourcentage de la moyenne mobile du PIB sur une période de trois exercices

- v) En raison de la volatilité du PIB que connaissent les TNO, une moyenne mobile du PIB sur une période de trois exercices doit être utilisée.

D'un exercice à l'autre, les paiements pour le service de la dette, à l'exclusion de la dette des organismes publics, exprimés en pourcentage de la moyenne mobile du PIB sur une période de trois exercices, doivent se situer, par rapport aux paiements pour le service de la dette des provinces, dans les quatre moins élevés.

En 2013, les TNO arrivaient en 2^e position (selon le PIB exprimé en dollars historiques, étant donné que la moyenne mobile du PIB sur une période de trois exercices n'est pas disponible à ce stade).

Ce ratio est un indicateur de la croissance de la dette en proportion de la croissance de l'économie. Dans une situation idéale, la croissance de l'économie sera plus rapide que la croissance de la dette publique. Un ratio décroissant reflète une amélioration constante de la situation financière.

Dette nette par habitant

- vi) D'un exercice à l'autre, la dette nette par habitant doit se situer, par rapport aux provinces, dans les cinq moins élevées.

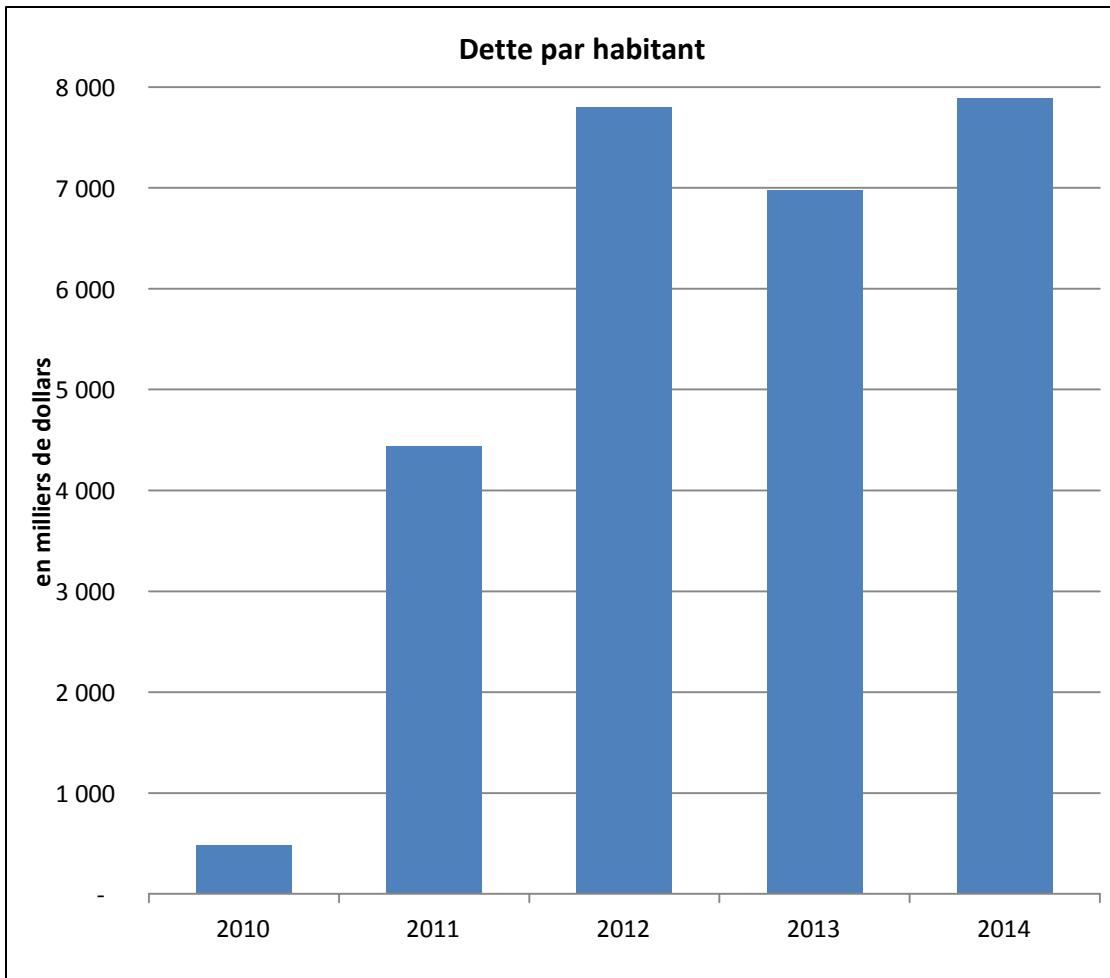
En 2013, les TNO arrivaient en 5^e position.

Ce ratio est un indicateur de l'excédent des passifs sur les actifs financiers.

La politique d'emprunt du GTNO ainsi que les critères de mesure du rendement en matière de gestion de la dette sont examinés et mis à jour une fois par année.

DETTE PAR HABITANT

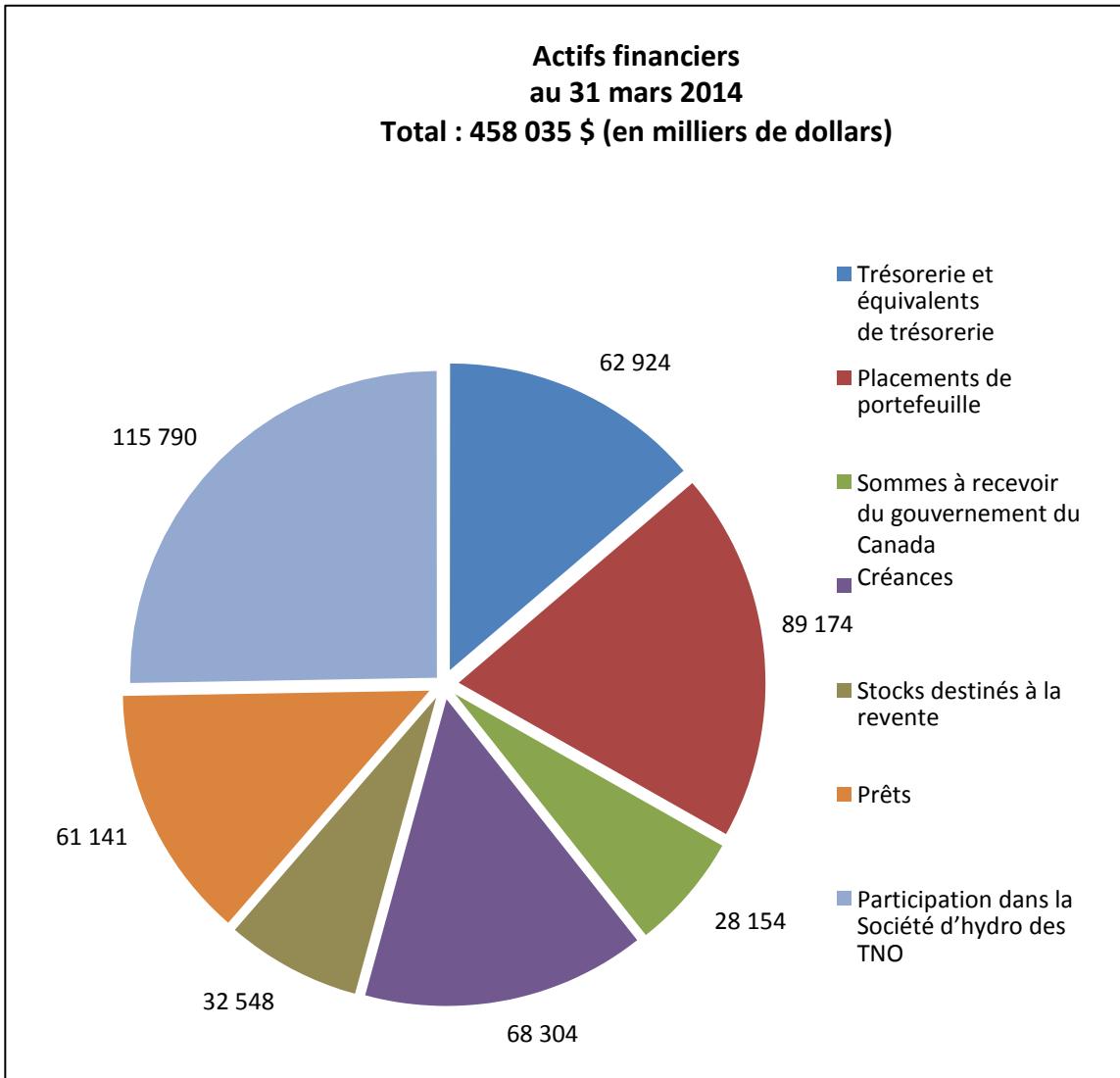
Le graphique qui suit illustre la dette par habitant en ce qui concerne l'ensemble de la dette dont est directement responsable le GTNO. Cette dette comprend les emprunts à court terme et à long terme (à l'exception des emprunts du Fonds de développement des perspectives économiques des TNO [qui ont été remboursés en 2012] et des emprunts de la Société d'hydro des TNO qui ne sont pas financés par les revenus généraux), les obligations découlant des contrats de location-acquisition et les garanties. Au 31 mars 2014, la dette à long terme était de 198 millions de dollars (199 millions en 2013), et comprenait des emprunts à court terme de 145 millions de dollars (105 millions en 2013).



Les montants par habitant pour les exercices de 2014 et de 2013 sont établis en fonction des prévisions démographiques de 2013 de Statistique Canada, au 1^{er} avril 2014.

Comme mentionné précédemment, le GTNO a pris en charge la dette liée au pont de Deh Cho, le 1^{er} avril 2010. Cette dette a augmenté considérablement le niveau d'endettement de l'exercice 2011 et des exercices ultérieurs. En outre, le GTNO a dû contracter des emprunts à court terme considérables, qui se chiffraient à 105 millions de dollars en 2013 et à 145 millions de dollars en 2014. Le besoin de recourir à des emprunts à court terme peut entraîner une hausse significative de la dette par habitant à la fin de l'exercice.

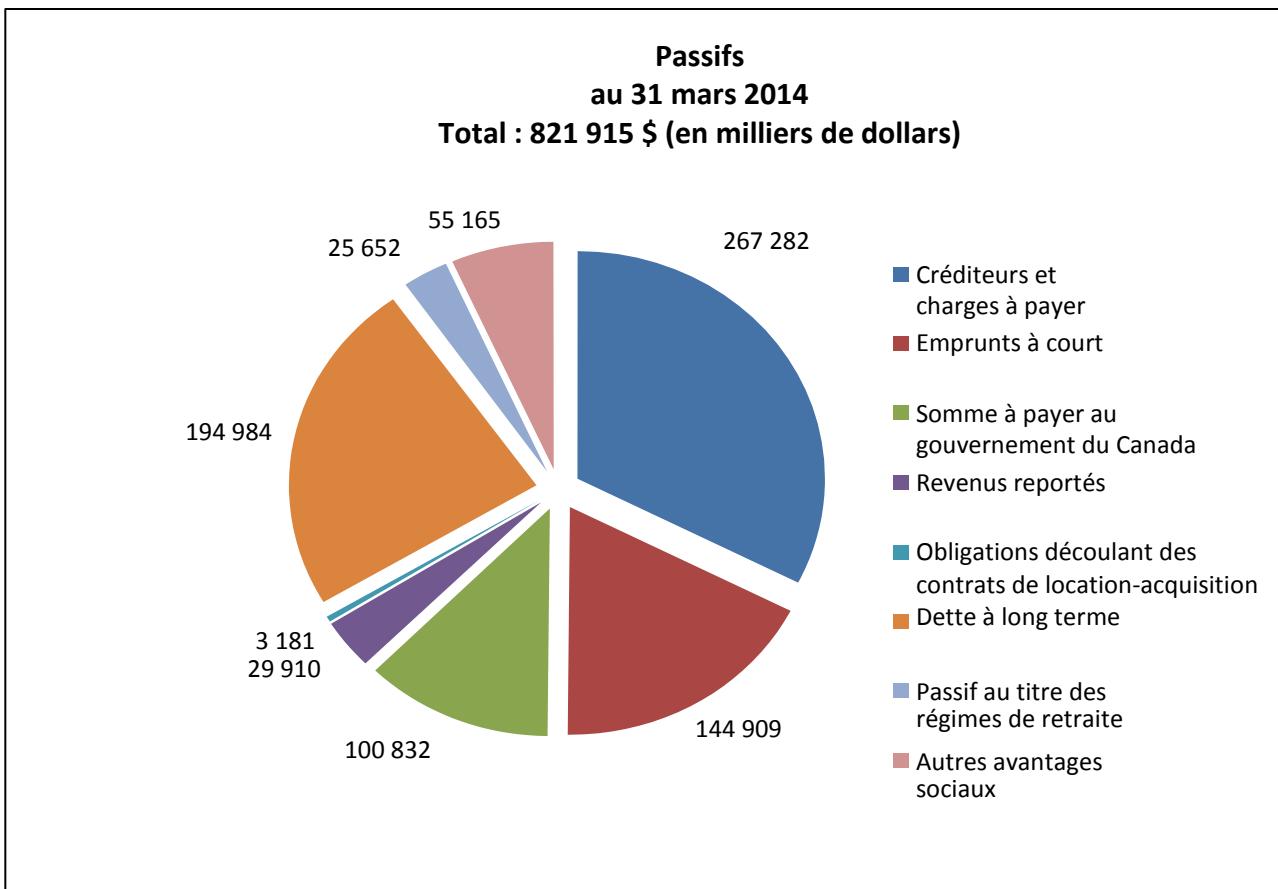
SITUATION FINANCIÈRE



Le graphique ci-dessus montre la composition des actifs financiers du gouvernement.

Les actifs financiers du GTNO sont constitués d'environ 14 % de trésorerie. Les autres actifs financiers, allant de placements à relativement court terme et de stocks destinés à la revente à des prêts à plus long terme, deviennent convertibles en trésorerie au fil du temps. La valeur de la participation dans la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest n'est pas disponible « à la vente » et, à ce titre, ne peut servir à acquitter le passif du GTNO dans un avenir relativement proche. Avec le temps, le solde des actifs financiers contribuera à la capacité du GTNO de s'acquitter de son passif, comme cela est décrit à la page suivante. L'écart significatif entre les actifs financiers et les passifs du GTNO indique qu'il devra utiliser certains de ses produits futurs afin de respecter ses obligations actuelles.

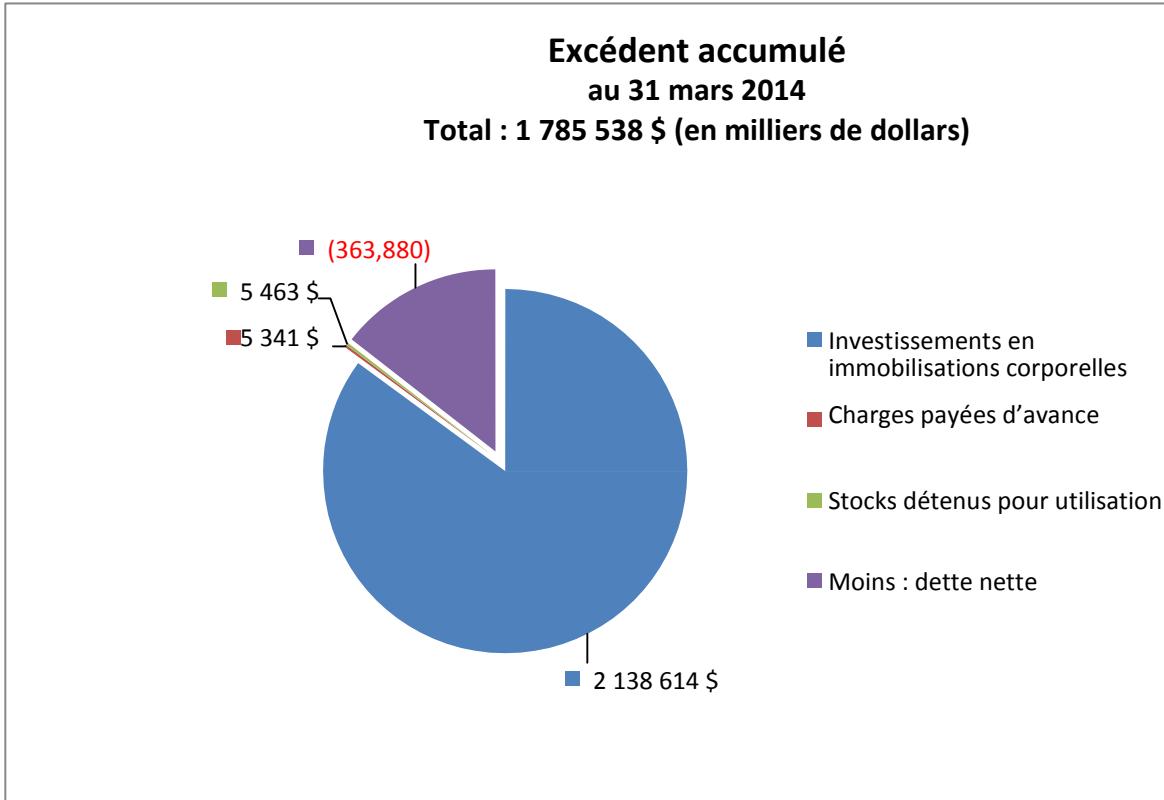
SITUATION FINANCIÈRE (suite)



Le graphique ci-dessus montre la composition du passif du gouvernement.

Le GTNO détient actuellement environ 458 millions de dollars en actifs financiers pour s'acquitter de son passif, qui s'élève à approximativement 822 millions de dollars. Une bonne partie du passif n'est pas exigible à court terme. Ce passif sera acquitté ultérieurement au moyen d'une combinaison d'actifs financiers à plus long terme – qui généreront de la trésorerie à une date ultérieure – et de trésorerie ou de créances qui seront générées dans le cadre des activités normales du GTNO, ainsi que de revenus générés ultérieurement.

SITUATION FINANCIÈRE (suite)

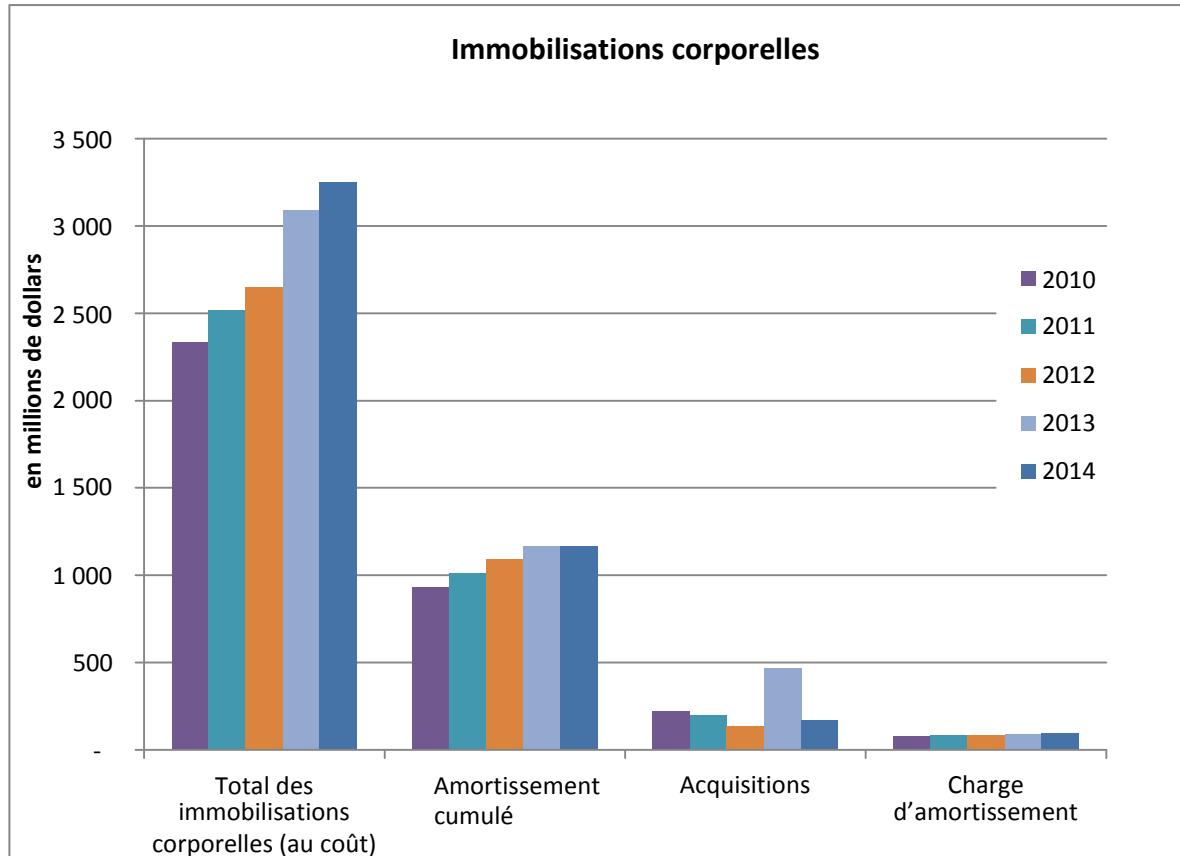


Le GTNO est dans une situation de dette nette (illustrée ci-dessus en montant négatif). Le montant correspondant est retranché de l'investissement en actifs non financiers accumulés du GTNO (immobilisations corporelles, charges payées d'avance, stocks détenus pour utilisation), ce qui crée l'excédent accumulé à la fin de l'exercice. Un indicateur important de la flexibilité d'un gouvernement est le niveau d'actifs financiers qui lui permet de satisfaire à ses obligations actuelles et futures et d'absorber tout déficit annuel prévu sans devoir passer par une situation de déficit accumulé.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composent des actifs qui ont été acquis directement par le GTNO et des actifs qui ont été apportés, en tout ou en partie, par le gouvernement du Canada ou des tiers.

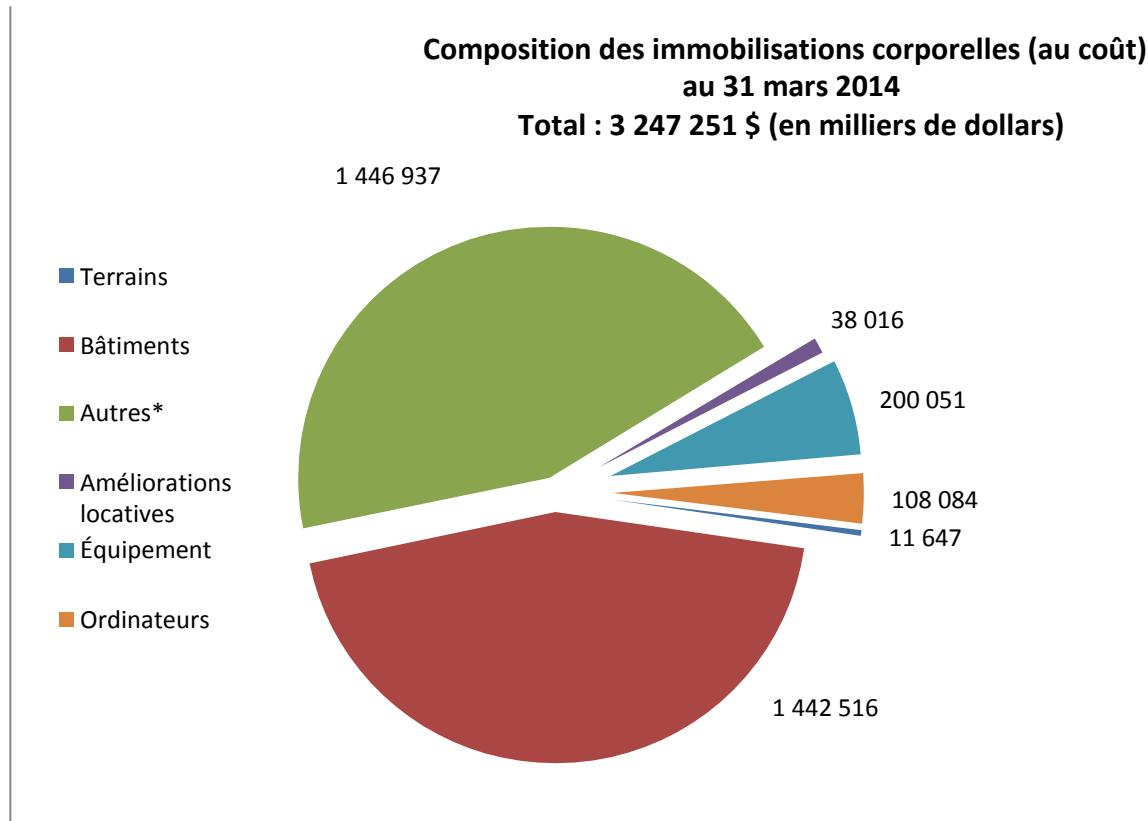
Le GTNO comptabilise ses immobilisations corporelles à titre d'actifs non financiers à l'état consolidé de sa situation financière inclus dans les Comptes publics. En vertu de cette politique, les actifs évalués à 50 000 \$ et plus sont capitalisés, puis passés en charges sous forme d'amortissement, sur leur durée de vie utile, dans l'état consolidé des résultats.



Les immobilisations corporelles (au coût) ne comprennent pas d'ajustements pour les contributions potentiellement versées pour compenser leur coût. Pour de plus amples renseignements concernant les immobilisations corporelles, consultez le tableau A des états financiers consolidés à la section I des Comptes publics.

Le GTNO planifie ses dépenses en immobilisations de manière à permettre le remplacement ou l'amélioration des immobilisations corporelles existantes en temps opportun et dans le respect de l'orientation, des priorités et de la stratégie budgétaire du GTNO. Les investissements en immobilisations corporelles doivent viser à maintenir la santé et la sécurité des Ténois, à prolonger la durée de vie utile des actifs existants et à assurer la croissance des programmes.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)



* Comprend les routes, les ponts, les pistes d'atterrissement, les aires de trafic, les aqueducs et les égouts.

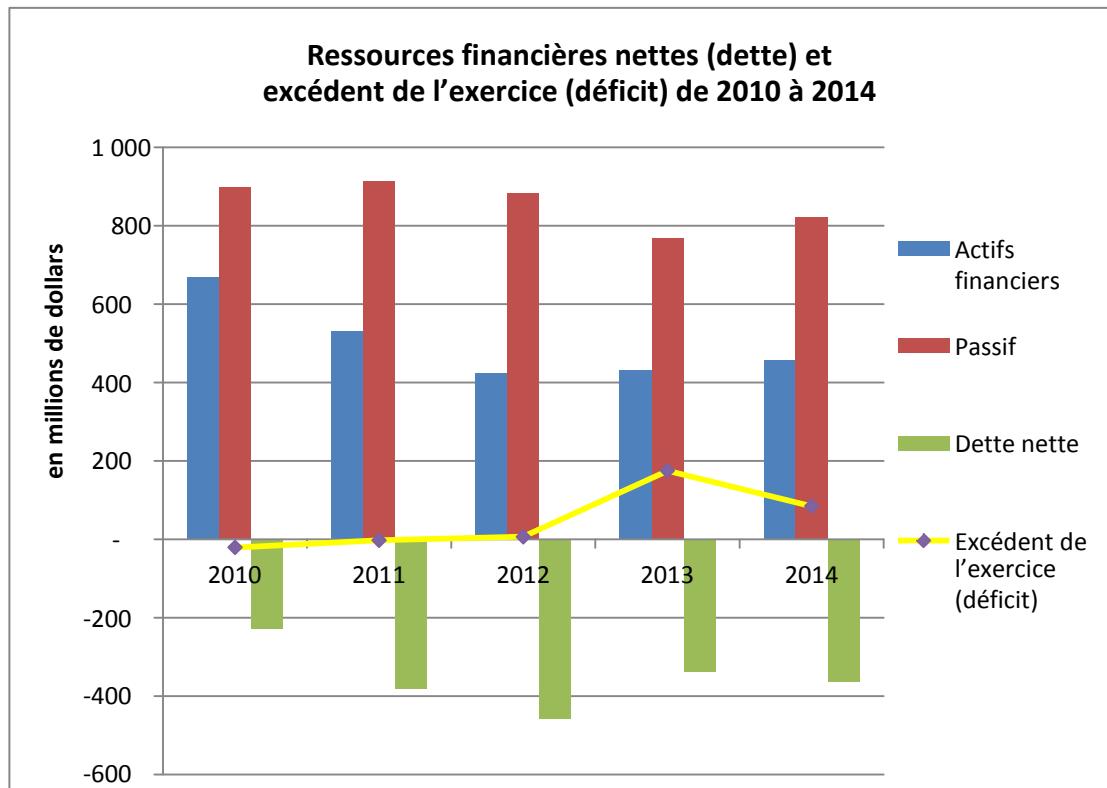
À l'heure actuelle, les investissements en immobilisations corporelles du GTNO représentent de 50 % à 60 % des besoins prévus en investissement aux fins du remplacement et de la croissance. Au cours de l'exercice 2014, le GTNO a mis en service de nouveaux actifs évalués à 168 millions de dollars (469 millions en 2013).

EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL ET RESSOURCES FINANCIÈRES NETTES (DETTE NETTE)

Les ressources financières nettes sont les ressources financières qui restent une fois que le montant total du passif du GTNO en a été déduit. Quand le passif est supérieur à la somme des actifs financiers, nous sommes en présence d'une dette nette. Le GTNO est dans une situation de dette nette, c'est-à-dire qu'à la fin de l'exercice, son passif est supérieur à ses actifs financiers. Au cours des derniers exercices, la dette nette du GTNO a parfois fluctué parallèlement à l'excédent de l'exercice. Le graphique ci-dessous illustre la situation. D'autres facteurs doivent être pris en compte comme le montre l'état consolidé de la variation de la dette nette dans la section I des Comptes publics.

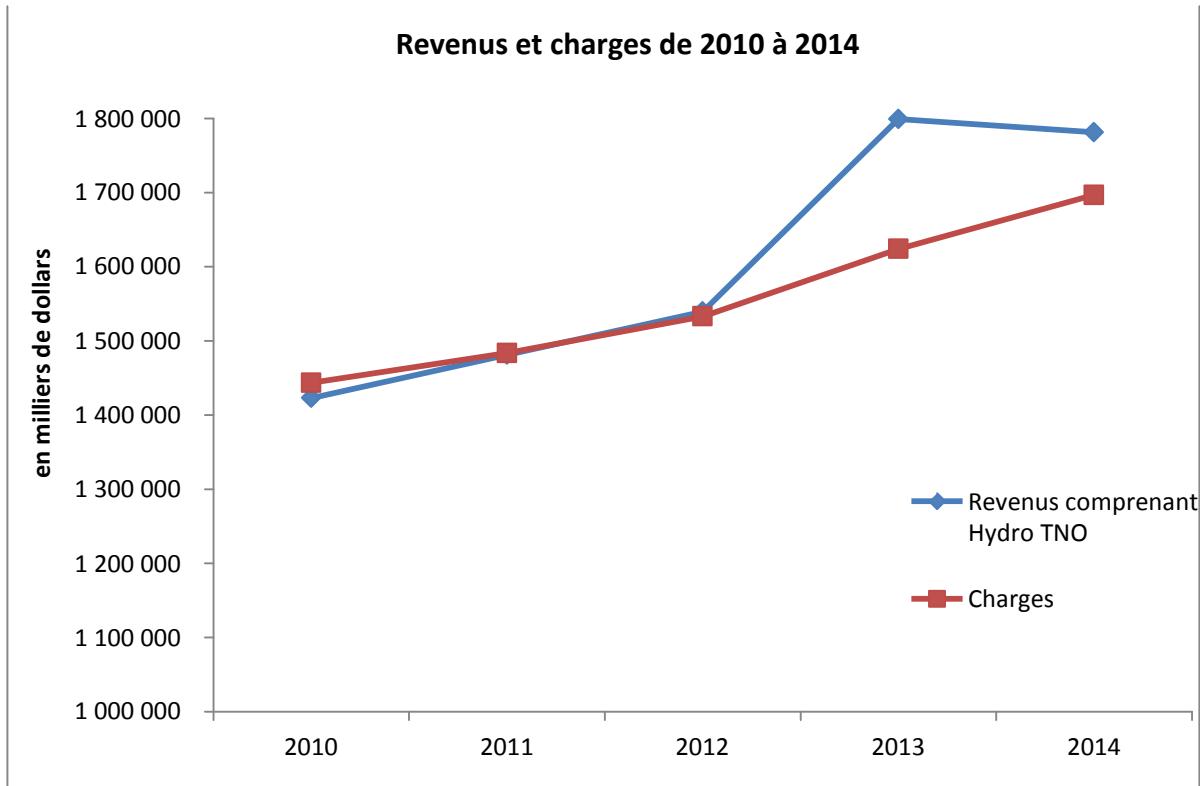
La dette nette a augmenté au cours de l'exercice 2014, principalement en raison des emprunts à court terme.

Le graphique ci-dessous expose les ressources financières nettes (la dette nette) et l'excédent annuel (déficit) du GTNO pour chacun des cinq derniers exercices.



La situation de dette nette constitue un bon indicateur de la capacité d'un gouvernement de s'acquitter de ses obligations financières courantes. À court terme, le GTNO pourrait devoir s'endetter pour financer ses immobilisations corporelles, ce qui se répercute sur sa situation de dette nette. Avec un si grand nombre de variables à prendre en compte dans le calcul de la situation de dette nette du GTNO, il est impossible de prévoir une augmentation ou une diminution de celle-ci sans effectuer une analyse approfondie. Cela dit, il est certain que la dette du GTNO augmentera si les revenus ne progressent pas au moins au même rythme que le coût des activités du GTNO.

REVENUS ET CHARGES



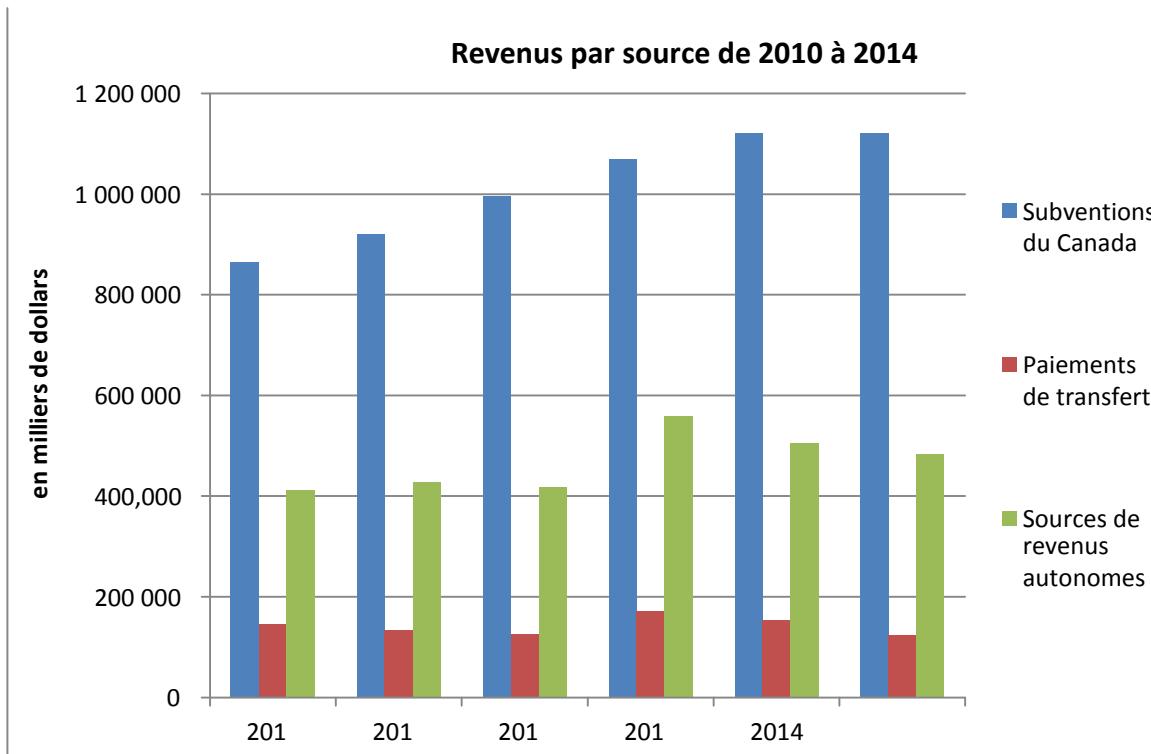
* Les revenus illustrés ci-dessus comprennent les recouvrements des charges d'exercices antérieurs et les bénéfices nets de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest.

Le GTNO finance ses programmes et ses services gouvernementaux par l'entremise d'une combinaison de transferts du gouvernement fédéral et de sources de revenus autonomes. Divers indicateurs clés sont surveillés de façon continue afin d'évaluer la viabilité à long terme du niveau actuel des services. Parmi ces indicateurs, mentionnons :

- les taux de croissance des revenus et des charges;
- l'évolution du ratio de la dette nette;
- les effets des événements ponctuels (ou extraordinaires).

Le principal facteur contribuant à l'imprévisibilité des revenus par rapport aux charges, peu importe l'exercice, est la volatilité des impôts sur les bénéfices des sociétés. Depuis le 1^{er} avril 2007, la subvention du gouvernement du Canada est calculée en fonction d'une moyenne mobile de données de trois exercices, pondérée également et décalée de deux ans. Par conséquent, les modifications apportées aux variables sous-jacentes, telles que l'impôt des sociétés, n'ont pas d'incidence correspondante (à la hausse ou à la baisse) sur la subvention du gouvernement du Canada avant les deuxième, troisième et quatrième exercices suivant l'exercice pendant lequel la modification a été apportée à la donnée en question. Par exemple, si l'impôt sur le revenu des sociétés était anormalement bas au cours d'un exercice, toute augmentation de la subvention du gouvernement du Canada qui en découle serait reçue sous la forme de versements, correspondant à un tiers de la somme manquante, à chacun des trois exercices suivants.

REVENUS PAR SOURCE



* Les sources de revenus autonomes comprennent les recouvrements des charges d'exercices antérieurs et les bénéfices nets de la Société d'hydro des TNO.

La subvention versée par le gouvernement du Canada est calculée chaque année au moyen d'une formule, selon laquelle la subvention accordée aux TNO est égale à la différence entre sa base de dépenses brutes (besoins de fonds) et une mesure de capacité de revenu que l'on appelle « revenus admissibles ».

Les principales sources de revenus autonomes du GTNO, notamment les impôts des sociétés et des particuliers, les taxes sur le tabac, les carburants et les combustibles et les cotisations sociales, représentent en moyenne environ 30 % des revenus totaux, ce qui indique que le GTNO s'appuie sur les subventions du Canada. Les autres paiements de transfert provenant du Canada varient et représentent environ 9 % des revenus totaux pour l'exercice.

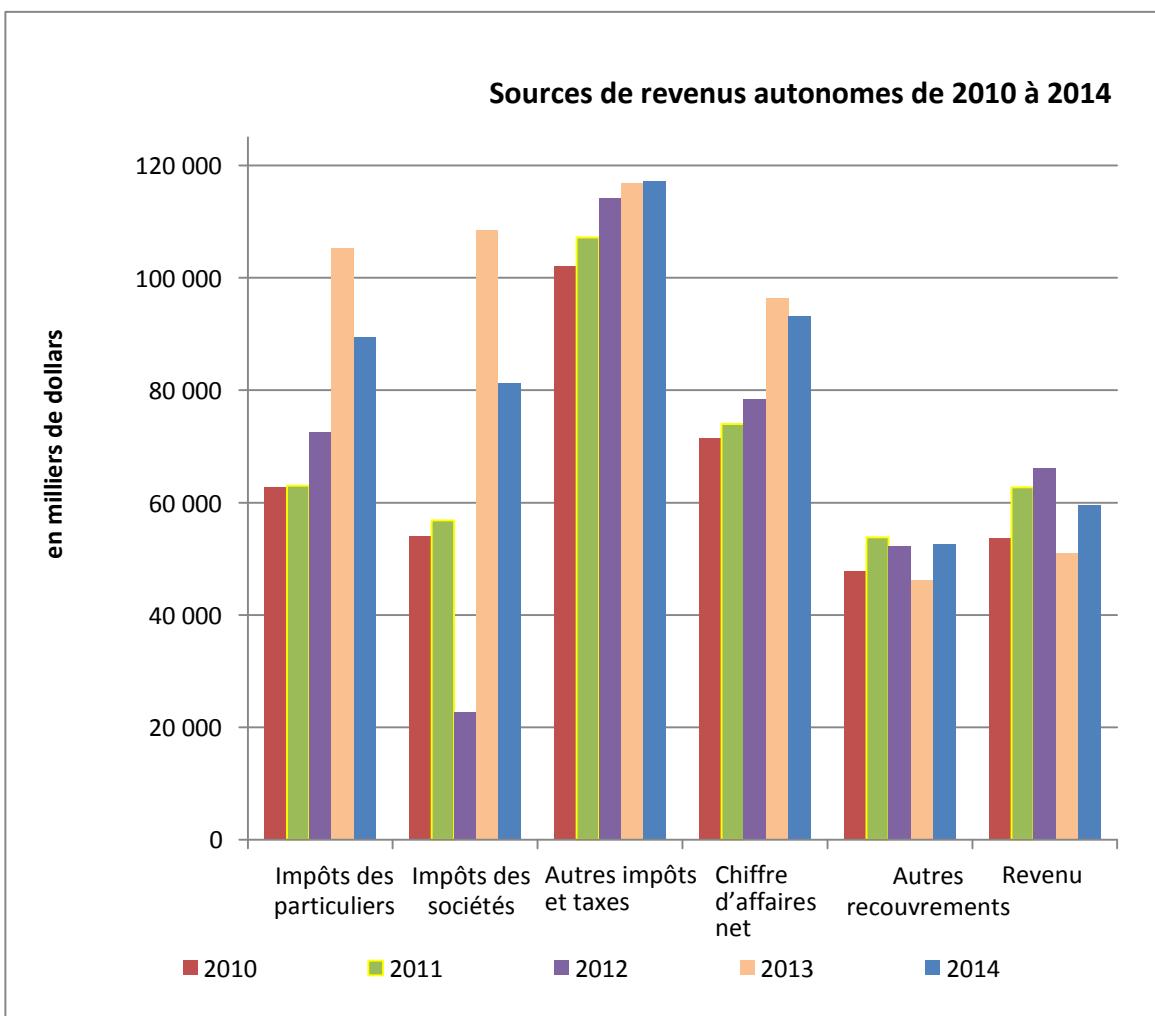
Historiquement, le GTNO n'a pas partagé les revenus provenant de ses ressources. Toutefois, à compter du 1^{er} avril 2014, le Canada déléguera la gestion et le contrôle des terres publiques, des ressources et des droits relatifs aux eaux des Territoires du Nord-Ouest au commissaire des TNO. L'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest fournit un cadre de gestion des terres, des ressources et des droits relatifs aux eaux des Territoires du Nord-Ouest qui est coordonné et fondé sur la coopération et auquel participent les peuples autochtones et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour accéder aux revenus tirés des ressources.

Compte tenu de l'extrême volatilité des revenus provenant des ressources, le flux des rentrées attendues pourrait fluctuer jusqu'à 30 millions de dollars par rapport à la moyenne annuelle prévue. En outre, les revenus provenant des ressources sont limités dans la mesure où ils ne peuvent être

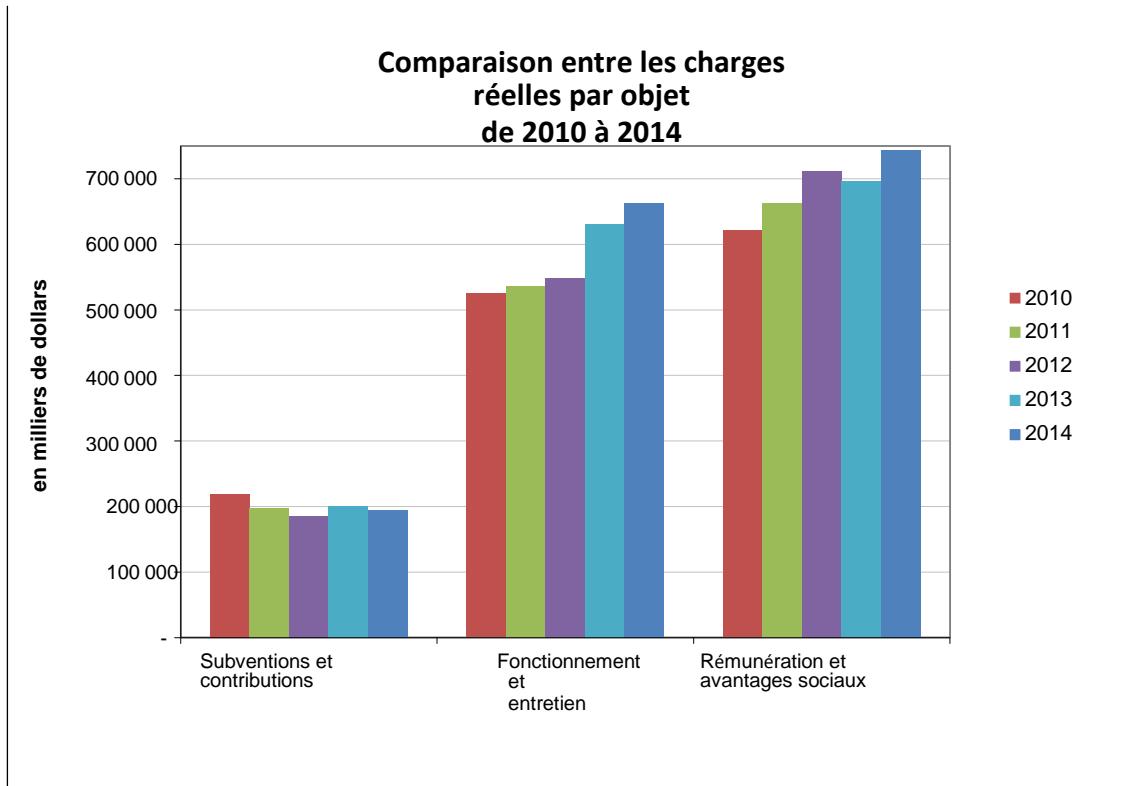
générés éternellement par les mêmes sources. Pour ces raisons, les revenus provenant des ressources ne sont pas compris dans le budget 2015-2016; ils seront utilisés pour financer les infrastructures, rembourser la dette et investir dans le Fonds du patrimoine des TNO.

À compter de la date du transfert, le Canada devra accorder des fonds supplémentaires au GTNO d'un montant de 67,3 millions de dollars en ajustant, à partir du 1^{er} avril 2014, la subvention actuelle du gouvernement du Canada, déterminée en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et du *Règlement de 2007 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, ou de tout autre programme subséquent régissant les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et le GTNO. Les répercussions de ces modifications sur les activités du GTNO ne seront indiquées qu'à partir du 31 mars 2015, dans les Comptes publics.

À l'exception des impôts sur les bénéfices des sociétés et des impôts sur le revenu des particuliers, les autres revenus générés par le GTNO ont été généralement uniformes au fil du temps. Les revenus d'impôts des sociétés sont tributaires d'un petit bassin de contribuables importants qui rendent ce revenu volatile. Le gouvernement du Canada fonde ses estimations d'impôts des sociétés sur les plus récentes données fiscales réelles disponibles des exercices antérieurs (par exemple, les avis de cotisation de 2012 ont servi à établir les estimations de 2014).



CHARGES PAR OBJET

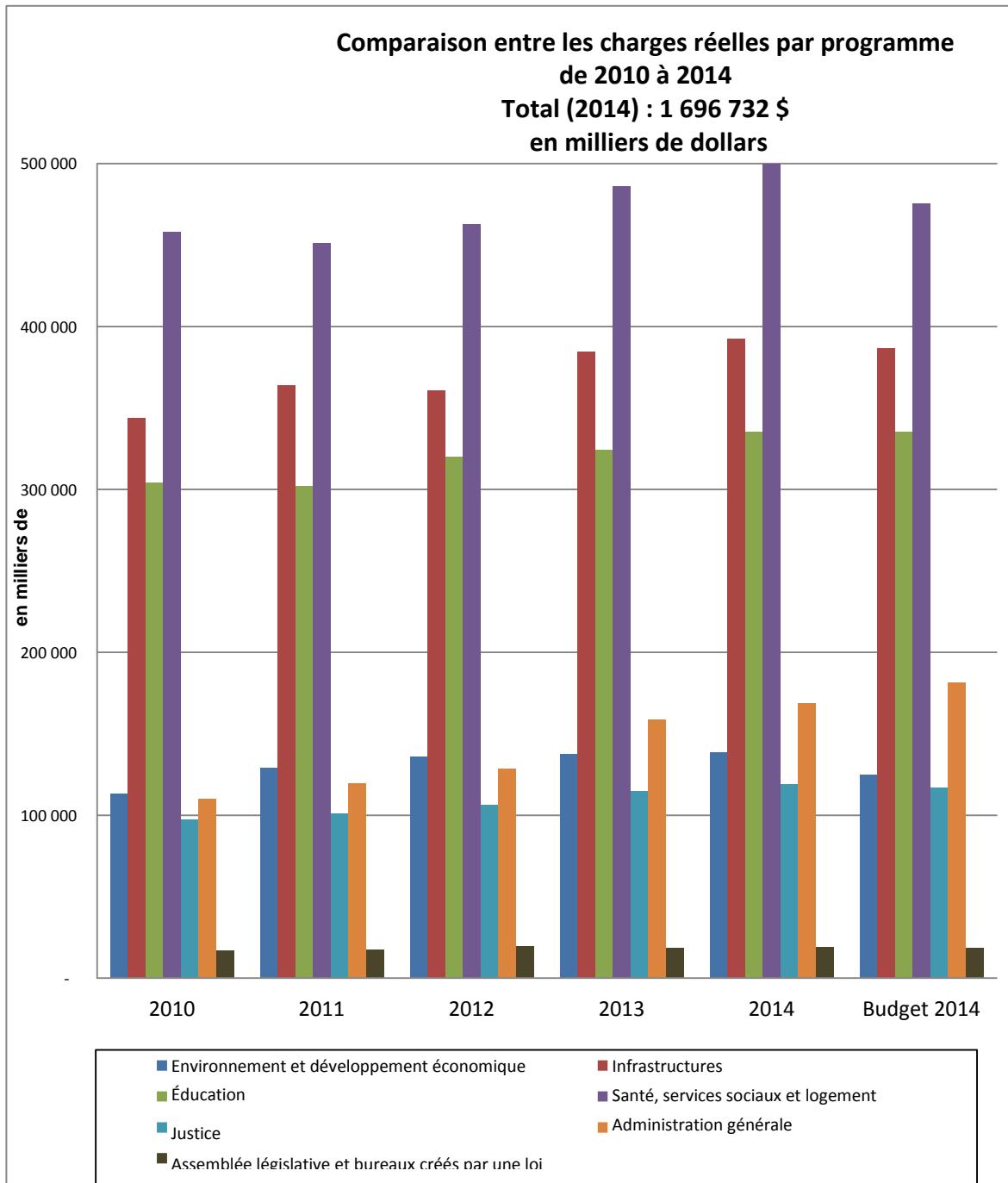


Le graphique ci-dessus nous informe sur les activités de fonctionnement consolidées du GTNO. Les montants qui sont comptabilisés à titre de subventions et contributions versées par le GTNO à divers conseils et organismes et qui sont présentés de façon consolidée dans la section I des Comptes publics figurent dans les catégories « fonctionnement et entretien » et « rémunération et avantages sociaux » du graphique ci-dessus afin de mieux refléter la nature des charges. Ce classement ne modifie en rien la façon dont sont financés les organismes touchés, étant donné que bon nombre des programmes sociaux et éducatifs sont financés par voie de contributions. De nombreux éléments des ententes de financement avec les conseils et les organismes touchés se rapportent directement à des coûts fixes engagés par les bénéficiaires et, en sa qualité de principal (ou unique) bailleur de fonds, le GTNO ne peut modifier ces ententes sans que cela ait des répercussions sur les extrants des conseils et des organismes.

Les engagements découlant de la location et les autres engagements communiqués dans les notes afférentes aux états financiers consolidés sont aussi des coûts fixes à long terme sur lesquels on ne peut exercer de pouvoir discrétionnaire à court terme.

Le GTNO est, par ailleurs, vulnérable à l'inflation, celle-ci influant sur ses dépenses de fonctionnement tout en étant un facteur qui revêt une grande importance au moment de négocier les taux de rémunération et les avantages sociaux. Les salaires versés directement par le gouvernement sont touchés par l'inflation, mais la charge salariale constitue également un facteur important dans le calcul du montant des subventions et des contributions accordées à des tiers.

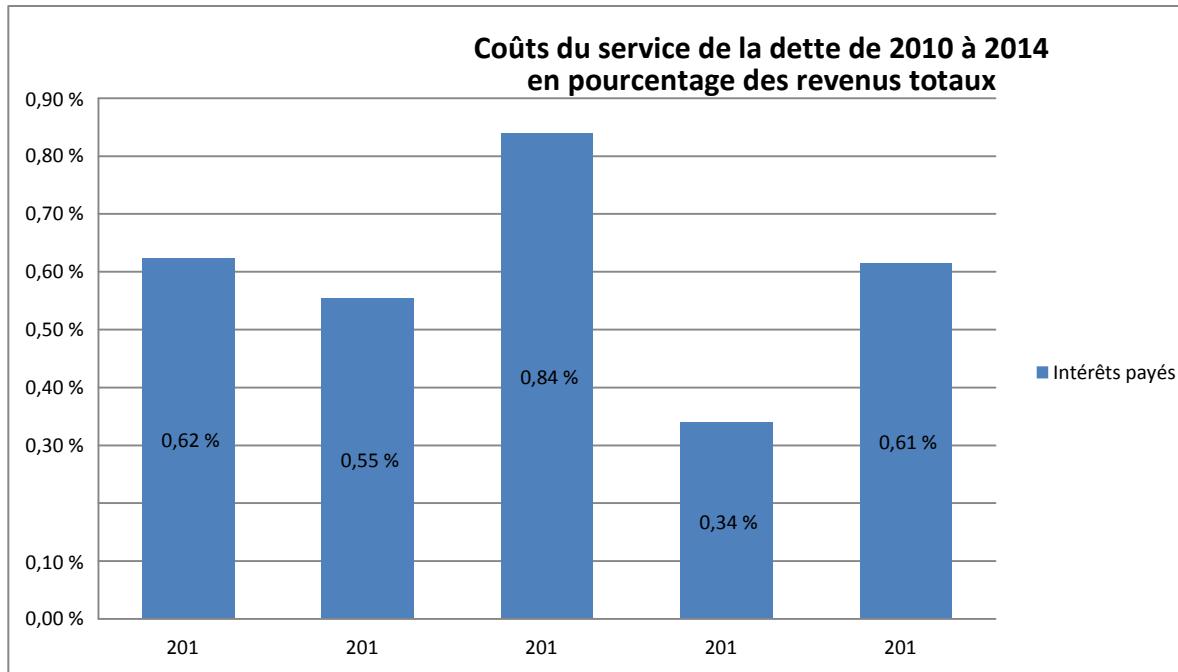
CHARGES PAR PROGRAMME



Le GTNO consacre la majeure partie de son budget aux programmes sociaux (éducation, santé, soutien aux administrations communautaires, justice et logement), et le reste, aux infrastructures, aux ressources naturelles et au développement économique. Dans de nombreux cas, les nouveaux fonds requis pour améliorer un service doivent être puisés à même l'enveloppe déjà établie, au détriment d'autres besoins importants. Pour atteindre l'équilibre budgétaire, il faut non seulement contrôler les charges, mais également trouver la composition la plus efficace et efficiente des programmes.

COÛTS DU SERVICE DE LA DETTE

Comme le montre le graphique ci-dessous, le GTNO bénéficie de la situation enviable de n'avoir à consacrer que moins de 1 % de l'ensemble de ses revenus au service de sa dette totale. Des intérêts, inclus dans les frais de fonctionnement et d'entretien et qui représentent 0,61 % des revenus totaux, ont été payés sur la dette à long terme. Les coûts de financement des obligations à taux de rendement réel liées au pont de Deh Cho ont été capitalisés jusqu'à la mise en service du pont en 2013, ce qui fait que les répercussions se sont fait réellement sentir en 2014.



La politique de gestion responsable des finances du GTNO exige que le pourcentage mentionné ci-dessus soit l'un des paramètres dont il faut rendre compte pour garantir que toute nouvelle dette assumée n'ait pas d'incidence sur la viabilité à long terme du GTNO. En vertu de cette politique, les paiements destinés au remboursement de la dette du gouvernement ne doivent pas dépasser 5 % des revenus.

CONCLUSION

Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, la santé financière d'un gouvernement doit être mesurée en fonction de sa viabilité, de sa flexibilité et de sa vulnérabilité. Les indicateurs présentés dans les pages précédentes visaient à illustrer où se situe, dans ce contexte, la santé financière du GTNO. L'analyse réalisée nous amène à conclure ce qui suit :

Viabilité – À la fin de l'exercice 2013-2014, le GTNO avait une dette nette de 364 millions de dollars comparativement à la dette nette de 338 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent. Comme nous l'avons dit précédemment, il est nécessaire de procéder à une analyse approfondie avant de tirer des conclusions. La dette nette représente 20,5 % des revenus. Au 31 mars 2014, la dette à long terme du GTNO se chiffrait à 195 millions de dollars (à l'exclusion de la dette de la Société d'hydro des TNO), ce qui représente 11 % des revenus du GTNO pour l'exercice et moins de 5,5 % du PIB.

Flexibilité – Il s'agit ici de la capacité du GTNO d'augmenter ses ressources financières. Les sources de revenus autonomes du GTNO sont passées de 31,1 % de ses revenus totaux, en 2013, à 28,5 % en 2014, les revenus fiscaux étant la source principale de fluctuation. La majeure partie des revenus provient de la subvention versée par le gouvernement du Canada (selon la formule de financement des territoires). Le GTNO n'a pas accès aux redevances provenant de l'exploitation des ressources. Comme précisé précédemment, le GTNO pourra accéder à ces revenus à partir du 1^{er} avril 2014, date à laquelle il commencera à observer une amélioration de sa flexibilité. La marge de manœuvre dont dispose le GTNO pour augmenter les taxes et les impôts tout en demeurant compétitif par rapport aux autres provinces et territoires rend improbable une augmentation importante de ses sources de revenus autonomes à court terme.

Le gouvernement fédéral a autorisé le GTNO à emprunter jusqu'à concurrence de 800 millions de dollars. Bien que cette limite soit actuellement loin d'être atteinte, une telle capacité d'emprunt représente seulement 47,1 % des charges de 2013-2014. La limite d'emprunt empêche le GTNO d'avoir recours à l'endettement pour augmenter ses ressources financières, une augmentation qui, dans le meilleur des cas, pourrait accroître la flexibilité à court terme.

Vulnérabilité – Cet élément permet de déterminer la mesure dans laquelle un gouvernement dépend de sources de financement hors de son contrôle ou de son influence. Pour évaluer la vulnérabilité du GTNO, il suffit d'examiner les sources limitées de revenus autonomes du gouvernement et la volatilité des impôts sur les bénéfices des sociétés et les revenus des particuliers. La formule qui détermine le calcul du financement des territoires est inscrite dans la législation fédérale et restera en vigueur jusqu'au 31 mars 2019.

En résumé, le GTNO fait état de stabilité financière, mais sa capacité à générer de nouveaux revenus est restreinte. Le GTNO reste très vulnérable aux changements que peut apporter le gouvernement du Canada à l'égard de ses revenus futurs.